

LA GAZETTE de VALLEYFIELD



Vol. 8, No 37

HUNTINGDON, QUE., JEUDI, LE 27 JANVIER, 1944

Imprimé à Huntingdon, Qué.

M. R. CAUCHON ELU MAIRE

Le plus gros pourcentage de voteurs encore vu depuis de nombreuses années dans une élection municipale; 75% des voteurs se rendent aux urnes — Le quartier nord donne une majorité de 253 au nouveau maire

Une des luttes les plus chaudes dans la politique municipale s'est terminée lundi soir dernier, alors qu'à la fermeture des bureaux de scrutins, les rapports du vote parvinrent à l'officier rapporteur, M. Charles Codebecq, greffier de la ville.

Une foule considérable, la plus grosse encore vue, se massait à l'intérieur de la salle de conseil, dans les couloirs et dans le bureau du greffier afin de connaître dès leur arrivée les rapports de 17 bureaux de votation.

Le premier rapport à parvenir venait de Bellerive ouest qui annonçait une majorité de 1 voix en faveur de M. Robert Cauchon. Les autres parvinrent à tour de rôle jusqu'à 6 heures environ pour donner finalement une majorité de

253 voix à celui qui occupe aujourd'hui le siège de premier magistrat de la ville.

Il semblait évident à la foule, à mesure que les rapports arrivaient, que les adversaires de M. Cauchon subissaient une défaite incroyable. Sur 17 bureaux de votation M. Cauchon obtint une majorité variant de 1 à 59 voix, sauf dans Bellerive où les deux quartiers donnèrent un avantage de 10 votes au Dr O. E. Caza. Sur trois bureaux de votation du quartier Salaberry M. Cauchon prit dans l'un d'eux une avance de 48 voix tandis que le Dr Caza obtenait une majorité de 24 dans les deux autres.

Voici pour le bénéfice des lecteurs, et comme preuve à la disposition de ceux qui ont des paris dans l'élection, le rapport officiel de la votation, bureau par bureau.

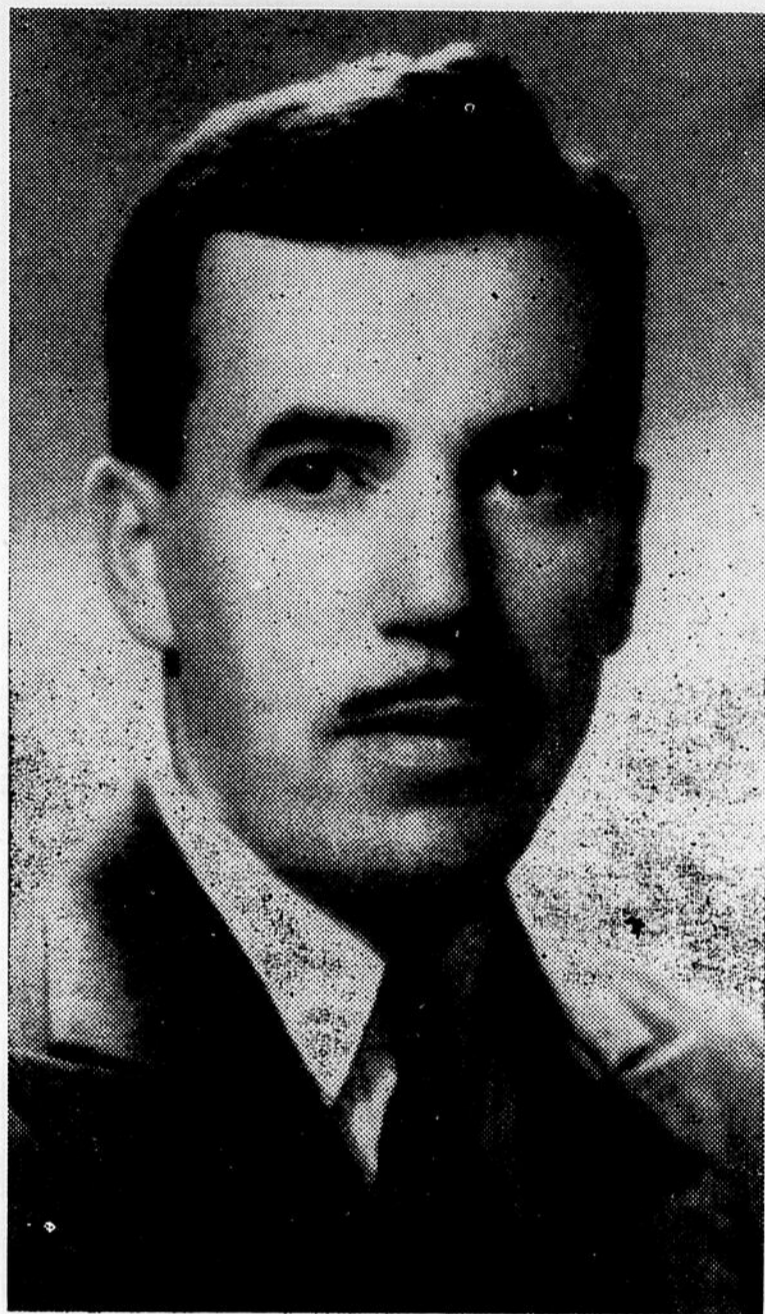
Quartier et poll	Nombres des voteurs	Majorités					
		Robert Cauchon	Dr O. E. Caza	Gaspard Major	Louis VI Major	Votes annulés	Robert Cauchon
SALABERRY							
Foli							
1	180	92	44	5	4	0	48
2	129	37	50	2	4	2	13
3	146	45	56	3	3	0	11
	455	174	150	10	11	2	24
MAISONNEUVE							
4	129	35	29	6	5	0	6
5	167	66	43	8	9	1	23
6 a-k	170	54	50	5	14	1	4
l-z	207	90	37	7	24	2	53
	673	245	159	26	52	4	86
CHAMPLAIN							
7	183	86	32	8	14	2	54
8 a-k	89	46	10	1	4	1	36
l-z	166	88	29	4	8	1	59
9	109	38	34	5	5	1	4
	547	258	105	18	31	5	153
BELLERIVE EST							
10	201	50	84	22	4	0	34
11	138	50	17	28	7	0	33
	339	100	101	50	11	0	33
BELLERIVE OUEST							
12	175	46	45	30	10	1	1
13 a-k	96	24	27	12	6	1	3
l-z	171	50	57	24	7	0	7
	442	120	120	66	23	2	10
STE-CECILE							
14	240	73	73	13	12	2	0
Totaux	2696	970	717	183	140	15	331

On peut donc conclure que sur un nombre de 2696 plus de 75% des voteurs se sont rendus aux bureaux de scrutin. C'est un des plus forts pourcentages encore vus depuis de nombreuses années, selon les anciens qui s'occupent de politique municipale depuis leur jeunesse et qui, dans des circonstances comme celles de lundi dernier, éprouvant un plaisir immense ou une grande déception.

A 6 heures les élections sont donc terminées et les partisans de M. Robert Cauchon s'empresent de se rendre à sa demeure et le conduire à la salle du conseil, remplie à craquer à ce moment-là.

M. Cauchon fait son entrée sur les épaules de chauds partisans qui le portent en triomphe et se rend

dans la grande salle du conseil. Là il s'adresse à la foule pour remercier tous ceux qui lui ont accordé leur confiance et leur support dans cette lutte entre quatre candidats. "Ce fut une lutte difficile, dit-il, mais nous allons maintenant nous mettre au travail; et travaillant la main dans la main, nous donnerons à Valleyfield un nouvel essor vers le progrès. L'avancement de notre ville et la justice pour nos ouvriers sont mes premiers soucis; je serai donc à la disposition de tous les contribuables 24 heures par jour dans l'intérêt de tous. C'est mon plus cher désir que la population de Valleyfield dise de moi, quand je quitterai cette charge de premier magistrat: Robert Cauchon fut le maire des ouvriers."



Son honneur le maire ROBERT CAUCHON

En marge des élections municipales

Nouvelle de dernière heure

Nous apprenons de source bien informée qu'une importante délégation de contribuables du quartier Centre se rendra à la demeure de M. Wilbrod Barrette, ce soir, pour offrir à ce dernier la charge d'échevin du quartier.

On sait qu'à la suite de l'élection de M. Robert Cauchon à la mairie ce siège du quartier Centre est vacant.

Nous ne pouvons dire d'avance si M. Barrette acceptera cette proposition mais il est certain que pression sera faite sur lui pour qu'il se rende à la demande des résidents de ce quartier.

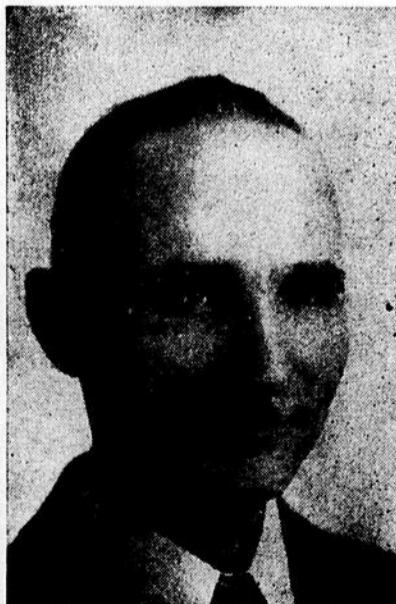
La semaine prochaine il nous fera plaisir de donner de plus amples détails sur ce sujet.

La troupe de "Radio Petit Monde" à Valleyfield

Les artistes de Radio Petit Monde seront à Valleyfield le 10 février prochain, un jeudi soir. Ces jeunes artistes, sous la direction de Mme Jean Louis Audet, répondront ainsi à l'aimable invitation du comité de direction des syndicats catholiques de Valleyfield.

Il y aura chansons, sketches et ballets au programme. Que chacun se réserve cette soirée à l'avance pour aller voir sur la scène les jeunes artistes de Radio Petit Monde.

RELU MAIRE



M. STANISLAS POIRIER, ré-élu maire de la paroisse de St-Stanislas de Kostka. Les conseillers réélus pour 1944 sont MM. Magloire Himbeault, Adélard Leduc et Philias Viau.

Le Dr Oscar Guay, de St-Timothée, est entre la vie et la mort à la suite d'un grave accident

Collision entre son automobile et un train du N.Y.C. — L'état de faiblesse du patient ne permet pas un examen complet au rayon-X — On a bon espoir de lui sauver la vie

Un des éminents médecins de notre région, le docteur Oscar Guay, 47 ans, de Saint-Timothée, est actuellement entre la vie et la mort à l'Hôtel-Dieu, à Valleyfield, où il a été transporté lundi à la suite d'une collision entre son automobile et un train du New-York Central se dirigeant vers Montréal.

Mlle Maria Maher, étudiante garde-malade, accompagnait le Dr Guay à ce moment mais sortit indemne de l'accident, ne souffrant que d'un choc nerveux. Elle fut également hospitalisée à l'Hôtel-Dieu.

La victime souffre de multiples blessures, dont une fracture des deux jambes, de la mâchoire et

du bassin dont la gravité n'est pas encore déterminée à cause de l'état de faiblesse du patient qu'on ne peut soumettre à des expertises par rayon-X.

Le Dr Guay venait de Saint-Timothée où il avait conduit à sa demeure un jeune patient du nom de Yves Lemieux et était accompagné de Mlle Maher qu'il conduisait auprès d'une patiente. Rendu à la traverse à niveau à la sortie du village de St-Timothée, afin de prendre le rang de Sarah Guay, il stoppa pour laisser passer un train venant de Montréal. Quand il crut que la voie fut claire il s'engagea sur la traverse, ne voyant

(Suite à la page 7)

La Gazette de Valleyfield — LES PETITES ANNONCES —

Payables d'avance

Journal hebdomadaire de rédaction et d'information entièrement dévoué aux intérêts de Valleyfield et du district.

JEAN-CLAUDE LEFEBVRE, Rédacteur-en-chef

Casier postal N 44, rue Ste-Cécile Téléphone 735

Vol. 8 Jeudi, le 27 janvier, 1944 No 37

Assemblée spéciale du comité féminin permanent

De la frégate H.M.C.S. "Valleyfield" — Formation de nouveaux comités

A l'assemblée spéciale du comité féminin permanent au service auxiliaire de la frégate H.M.C.S. Valleyfield, tenue le 7 janvier 1944, sous la présidence conjointe de Mmes J. W. Levac et J. A. Cluff, il a été décidé à l'unanimité que les assemblées régulières de ce comité seront tenues le premier lundi de chaque mois.

Avis donc à toutes les dames qui sont membres du comité d'être présentes le 7 février prochain.

Plusieurs membres du comité féminin permanent et les amies de l'oeuvre de la frégate se sont réunies à la salle gracieusement offerte par M. W. G. E. Aird, gérant de The Montreal Cottons Ltd., et ont confectionné les couvre-lits devant être offerts aux officiers de la frégate H.M.C.S. Valleyfield.

Les comités suivants ont été formés à cette même assemblée:

ACHAT: Mme Gérard Bélanger, Mme Médard Cousineau.

ORGANISATION: Mme Maurice Nicholson, Mlle Rachel Bélanger, Mme Lester McGillis, Mme D. N. Montgomery.

PUBLICITE: Mme A. J. Wishart, Mlle Gilberte Ostiguy.

APPROVISIONNEMENT: Mme C. W. Gurnham, Mme E. Groulx, Mme J. C. Besner.

COUTURE: Mme F. Connor, Mme Joséphat Laniel, Mme J. Dow.

TRICOT: Mme S. B. Butt, Mme Allan Walsh, Mlle Gisèle Quenneville, Mlle Cécile DeGrandpré.

EMPAQUETAGE: Mme E. Connell, Mme C. Wills, Mme Georgeus Dorais.

Un développement agricole qui transformera la région de Ste-Clothilde de Châteauguay

Les projets dans le domaine de l'agriculture dans la province de Québec — Pour que les cultivateurs québécois s'emparent des marchés qui s'offrent à eux

REUNION DES AGRONOMES

L'hon. Adélard Godbout a rencontré les agronomes en congrès au parlement, lundi après-midi et leur a déclaré que le gouvernement a besoin de leur concours pour améliorer ses politiques agricoles et inciter les cultivateurs à produire mieux et davantage.

Le premier ministre a particulièrement insisté sur un point: la nécessité d'adapter les méthodes de production à la demande de l'après-guerre, qui sera plus considérable. Tout se transformera, après le conflit, et il faudra que l'agriculture soit en mesure de suivre la marche du progrès. La population augmentera forcément, probablement avec une mesure d'immigration contrôlée. C'est surtout dans les centres urbains que la population s'accroîtra, en sorte qu'il y aura plus de bouches à nourrir et que les cultivateurs devront répondre à une demande énorme.

Il faut prévoir tout de suite cette situation.

Le ministère de l'agriculture a pris des dispositions pour que les cultivateurs québécois s'emparent des marchés qui s'offrent à eux. C'est ainsi qu'il met sur pied l'industrie

de la betterave sucrière de S.-Hilaire; à Sainte-Clothilde, il a commencé un développement agricole appelé à transformer cette région.

M. Godbout a demandé aux agronomes de s'appliquer à persuader les cultivateurs que notre climat et la fertilité de nos terres, d'une façon générale, permettent à la classe agricole de la province de produire mieux qu'ailleurs.

Les progrès constants de Canada Life

Assemblée annuelle tenue ces jours derniers — Pas de monopole

Dans le discours prononcé à la 97e assemblée annuelle de la Canada Life Assurance Company, Monsieur A. N. Mitchell a dit aux détenteurs de polices et aux actionnaires que l'assurance vie a, de longue date, donné la preuve indéniable et con-

A VENDRE

Terre à vendre ou à échanger pour propriété dans Valleyfield. Terre située près du village de Ste-Barbé. S'adresser à M. Georges Caron, 89 St-Lambert, Valleyfield. 27-3-10-17p

SERVANTE DEMANDEE

Servante demandée, références exigées, expérience de la cuisine. Bon salaire. S'adresser à 42, rue St-Laurent, tél. 11, Valleyfield. 27-31-3-7c

PERDU

Somme d'argent perdue dans un des magasins de la rue Victoria, mardi entre 4 et 5 hrs p.m. Récompense promise à qui la rapportera à 24, rue Vallée, ou 32, rue Nicholson. 27p

ANNONCE

Je me dois de remercier M. Louis VI Major pour les paroles vulgaires et mensongères qu'il a prononcées à mon égard. Aucun doute que ces paroles ont contribué à la perte de son dépôt. A chacun de mes concitoyens je leur adresse un sincère merci. 27p

ANATOLE MENARD.

ANNONCE

A VENDRE

Un salon de coiffure complet. S'adresser à 19, rue Académie, Tél. 818, Valleyfield. 27-3-10-17p

228.00 PAR MOIS— Pour bonne servante, bon chez-soi dans maison chauffée. Petite famille dont un seul enfant de 6 ans. S'adresser 40, St-Laurent, tél. 1015j, Valleyfield. 27p

A LOUER

Logement à louer dans le village Billette. Installation d'eau et toilette, 2, 3 et 5 pièces. S'adresser à 410, Dufferin. Tél. 1151-w-11.

vaincante de ce que la coopération de l'initiative individuelle et la surveillance attentive du gouvernement peuvent édifier.

Elle est déjà l'exemple le plus frappant d'unités en concurrence qui recherchent l'approbation publique nécessaire à leur succès, à laquelle vient s'ajouter une surveillance attentive et l'inspection minutieuse faite régulièrement par les nombreux services du gouvernement. Elle n'a, a souligné Monsieur Mitchell, aucunement les aspects d'un monopole.

Le président de la Canada Life continue en disant: "Au fur et à mesure que nous avançons dans ces temps difficiles, il faut tenir compte de quelques vérités essentielles!"

"Les hommes et les femmes sont tous nés égaux par rapport à leurs droits fondamentaux; pas en ce qui concerne leurs dons naturels. Attendu les divers besoins, aspirations et capacités qui existent parmi les membres de la famille humaine, et la si grande diversité dans notre contribution individuelle au bien être universel, il est possible que l'humanité n'arrive jamais à un système social juste à l'égard de chacun—un système qui encouragerait proprement et récompenserait proportionnellement l'entreprise et les efforts de ceux qui peuvent contribuer à un degré plus ou moins élevé au progrès et au bonheur général de tous, et, à la fois, établir une provision juste pour ceux qui y contribuent à un degré moindre seulement. Le problème du traitement équitable de ceux qui ne peuvent travailler sera nul doute résolu prochainement mais les difficultés créées par ces parasites ou parasites qui, à dessein, comptent sur autrui pour vivre, ne seront jamais surmontées entièrement."

Taux de Publicité

PETITES ANNONCES:

Les petites annonces de "La Gazette de Valleyfield": 2 cents du mot, avec minimum de 35 cents. Quatre fois répétée, la même annonce coûte \$1.00.

DECES:

Résolutions de condoléances: \$1.00.

Remerciements pour sympathies: 50 cents.

In Memoriam: \$1.00.

GRATIS:

Il est entendu que nous publions gratuitement les avis de naissances, mariages et décès ainsi que toutes les nouvelles susceptibles d'intéresser nos lecteurs. Que nos abonnés ne se gênent donc pas. En nous renseignant, ils acquièrent des droits à notre reconnaissance.

LES FUNERAILLES:

Nos abonnés sont aussi priés de prendre note que le rationnement du papier nous oblige à ne plus publier la liste des personnes qui assistent aux funérailles. Nous comptons sur la bonne volonté de nos abonnés en ces circonstances et nous leur demandons d'agir en conséquence.

A VENDRE

Brûleur à l'huile en parfaite condition. S'adresser à 20, rue Olivier, Valleyfield. 27c

Les produits **FAMILEX** sont en vente chez **J.-A. Phoenix** 30b, rue Nicholson Tél. 278-J Valleyfield Trois spéciaux par mois

A LOUER

Place publique à louer, lieu propice pour Salon de Barbier ou Salon de coiffure. Chaise de barbier fournie si nécessaire. S'adresser à René Forget, Ormstown, Tél. 19.

A LOUER

Appartement 3 pièces. Bien situé. Loyer raisonnable. S'adresser immédiatement à 35, Chemin Larocque, Ville.

A VENDRE

Restaurant situé à 52 rue Saint-Laurent. S'adresser à M. Léopold Loisselle, garage, à l'extrémité du Chemin Larocque. Tél. 1178 W 4. jan. 24-27-31

POSAGE DE RENVOIS CREUSAGE DE CAVES et travaux d'excavation.

Expérience S'adresser à:

Ronaldo Bélanger
121 1er Avenue
Village Billette
Tél. 1148 w 11
[voisin]

DEMANDEE

Servante demandée. S'adresser à 80, rue St-Jean-Baptiste, Valleyfield.

A VENDRE

Encyclopédie de la Jeunesse, 13 volumes. En parfaite condition. S'adresser à 4, rue Ste-Cécile, tél. 735, Valleyfield.

A LOUER

Garage pour automobile ou remisage de bois. S'adresser à La Gazette de Valleyfield, 44, rue Ste-Cécile, Valleyfield.

A VENDRE

Bois de poêle, cyprès et bouleau. Ecrire seulement à C.P. 7621, La Gazette, Valleyfield.

ON DEMANDE

On demande pour le 1er mai un logement chauffé. S'adresser à M. R.T. Casier Postal "N", Valleyfield.

ON DEMANDE

On demande à acheter des dactylographes (machines à écrire). 14 pouces, si possible. S'adresser à l'hôtel de ville, Beauharnois, casier postal 530.

Les billets pour le festival du patin sont en vente chez les marchands locaux suivants

Albert Viau 42, rue Ellice, Tél: 171.
R. Lanctôt, 36, rue St-Louis, Tél: 562.
Oscar French, 217, Chemin Larocque, Tél: 616 r.
Paul Charrette, 56, rue Ellice, Tél: 54.
DeBellefeuille, 72, Chemin Larocque, Tél: 714.
Jean Léger, 71, rue St-Louis, Tél: 807.
Osias Lefebvre, 83, rue St-Louis, Tél: 753.
Alfred Thérêt, 76, Chemin Larocque, Tél: 400.
Mcnette Enrg., 21, rue Ellice, Tél: 304.
CENTRE
Gaston Hauneault, 9, rue, du Marché, Tél: 9.
Pharmacie Gauthier, 221, rue Victoria, Tél: 91
Roméo Loisselle, 123, Jacques-Cartier, Tél: 451
Emile Leboeuf, 76, rue Ste-Cécile, Tél: 388.
Léo Beauchamp, 52, rue Nicholson, Tél: 677.
Dion Limitée, 7, rue Nicholson, Tél: 31.
Vallée et Frères, 32, rue Nicholson, Tél: 723.
Messier et Durocher, 61, rue Champlain, Tél: 19
Aréno "Fruits", 54, rue Ste-Cécile, Tél: 698.

NORD
Wilfrid Daigneault, 1, rue Penon, Tél: 451.
Jos. Cholette Enrg., 149, rue St-Laurent Tél: 182.
Primeau et Frères, 125, rue St-Laurent, Tél: 178.
Latour et Frères, 106, St-Laurent, Tél: 225.
Gédéas Benoît, 27, rue Hermine, Tél: 394.
BELLERIVE
Donat Lebeuf, 87, Ave. Grande Ile, Tél: 128.
Wilfrid Thibeault, 100, Ave Grande Ile, Tél: 430.
Adrien Cholette 75, rue Alexandre, Tél: 106.
Léo Garand, 104, Ave. Grande Ile, Tél: 66
Daniel Lefebvre, 102, rue Alexandre, Tél: 27.
Aimé Lespérance, 25, rue Alxandre, Tél: 837.
Coopérative Industriale, 66, Ave. Grande Ile, Tél: 74.
A. Vinet 314, Blvd. du Havre, Tél: 121.
Jos. Cousineau, 223, Ave. Grande Ile, Tél: 408.
V. Brisebois, 292, Blvd. du Havre, Tél: 823.
J. A. Cousineau, 315, rue Dufferin, Tél: 1147 w 1-2.

AGENTS DEMANDES

Si vous avez déjà un emploi, ne gaspillez pas vos moments de loisir. Faites qu'ils puissent vous rapporter en devenant sans délai un de nos agents spéciaux dans la vente d'assurance-vie.

Notre institution jouit d'une réputation qui ne pourra que vous simplifier les choses dans votre sollicitation.

S'adresser à—

M. GUYON,

TELEPHONE 853

183, RUE SALABERRY

ABONNEMENT

La

Gazette de Valleyfield

Six mois: 90c 1 an: \$1.75

Publiée le jeudi

Le Courrier

Six mois: 90c 1 an: \$1.75

Publiée le lundi

Pour les deux journaux

Six mois: \$1.00 1 an: \$2.00

JOSAPHAT LEGAULT,
gérant de la circulation

LA GAZETTE

de

VALLEYFIELD

LISEZ

LE COURRIER

Journal hebdomadaire entièrement dévoué aux intérêts de la ville de Beauharnois et sa région.

Paraissant le lundi de chaque semaine

"Journal hebdomadaire dévoué aux intérêts de Valleyfield et de sa région"

L'exposition artisanale se tiendra à Valleyfield, sous les auspices de la C. de C. Junior

On y verra les meilleurs artisans de la province et leurs oeuvres — Invitation du directeur de l'École des Arts et Métiers

Tous ceux et celles qui s'intéressent aux choses artisanales apprendront avec grand plaisir que la Fédération des Chambres de Commerce vient d'accorder à la Chambre de Commerce des jeunes de notre ville le privilège de tenir sa grande exposition provinciale annuelle dans Valleyfield.

M. Joseph Primeau, président, nous faisait part de ce fait ces jours derniers à son retour de Montréal. Nous sommes donc certains que tous ceux et celles qui s'occupent d'artisanat: sculpture, peinture, cuir, cuivre et étain repoussé, tricot, crochetage, broderie, forge, menuiserie d'art, verrerie, tissage, etc. . . verront là une

excellente occasion de faire connaître leur talent et leurs oeuvres.

D'autre part il nous a été donné de rencontrer M. Robert Richard, directeur de l'école des Arts et Métiers. M. Ricard ne nous a pas ménagé son approbation au projet, ajoutant même qu'il était prêt à mettre l'école à la disposition des organisateurs afin de faire un succès de cette entreprise. On conçoit facilement que cette exposition obtiendrait une grande popularité tout en donnant à l'école des Arts un essor nouveau.

Il est plus que probable que nous aurons d'autres renseignements intéressants à fournir à nos lecteurs d'ici quelques semaines.

UN DES NOTRES



Me THEODORE LESPERANCE, autrefois de Valleyfield, qui vient d'être choisi par le ministère provincial du travail, pour présider le tribunal d'arbitrage institué pour faire enquête sur les demandes d'augmentation de salaires des fonctionnaires municipaux de la cité de Montréal. — (Photo Albert Dumas)

M. Bouchard au sénat très bientôt?

Le Ministre provincial aurait sa nomination "en poche"

Nous apprenons de source très bien informée que l'Honorable T. D. Bouchard, Ministre dans le cabinet Godbout et député provincial du Comté de Saint-Hyacinthe, laisserait dès la fin de la présente session son poste pour devenir sénateur à Ottawa.

De cette même source d'information nous savons également que la nomination de M. Bouchard est une chose faite depuis quelque temps déjà et que, comme on dit couramment, il a "le sénat dans sa poche".

Quoi que cette nouvelle nous touche moins que dans le comté de Saint-Hyacinthe, on compte ici tant de fervents de la politique que nous nous faisons un plaisir de leur en donner la primeur.

Une représentation bien réussie à la salle paroissiale

Mercredi soir dernier, le 26 janvier 1944, en la salle paroissiale de Beauharnois, la troupe Vinet, sur l'invitation de la J.O.C., joua "La petite chocolatière", représentation qui eut un succès remarquable. Aussi, les membres de cette association remercient sincèrement toutes les personnes qui directement ou indirectement ont contribué au succès de cette organisation.

Au cours de cette soirée, on fera connaître le résultat de la collecte; un cadeau offert par le Comité Actif sera tiré au sort pour toutes celles qui auront pris part à cette collecte. Il y aura aussi présentation du "Livre d'Or" aux autorités de cette institution. Les Comités espèrent que chacune se fera un devoir d'être présente.

Le Comité d'organisation

Les institutrices rurales réclament un salaire plus élevé; un minimum de \$600

Une augmentation annuelle de \$50 jusqu'à concurrence de \$1,200 dans les cités et villes et de \$1,000 dans les écoles du rang

Le Comité Exécutif de la Fédération Catholique des Institutrices Rurales s'est réuni à Québec samedi dernier pour étudier sérieusement les récriminations de ses 6000 membres.

Il a constaté qu'au cours des sept années de son existence, la Fédération a présenté mémoire sur mémoire, requête sur requête, multiplié les démarches et les délégations auprès des Pouvoirs Publics, pour en arriver au résultat suivant:

Salaires minimum obligatoire de \$300.00, soit \$5.60 par semaine. Il est vrai qu'en pratique les Commissions Scolaires devront payer, cette année, au moins \$400.00, sous peine de se voir refuser leurs subventions; mais, en principe, la seule réglementation

légal qui protège le salaire des institutrices rurales est contenu dans l'Article 37 de l'Ordonnance No 4, 1942.

Le rapport des enquêtes faites dans 64 (sur 67) de nos Associations de districts démontrent clairement que les institutrices rurales ne tolèrent plus d'être exploitées systématiquement.

L'attitude bien déterminée de ses membres oblige la Fédération à déclarer officiellement qu'il sera impossible, l'an prochain, de retenir les services d'une institutrice diplômée à moins de:

\$600.00 pour la première année d'enseignement, avec une augmentation annuelle de \$50.00 jusqu'à concurrence de \$1200.00 dans les Cités et Villes et de \$1,000.00 dans les Ecoles Rurales. (Com.)

Dimanche l'Ordre Loyal des Moose tiendra son initiation

Un groupe de 75 nouveaux frères connaîtra l'original — Le degré Légionnaire sera conféré le 13 février

Tout est à point pour que les aspirants à l'Ordre Loyal des Moose passent dimanche prochain la plus belle journée de leur vie, comme on entend dire si souvent à la suite d'une initiation par les nouveaux frères.

L'original est prêt à connaître tous ceux qui seront là pour le rencontrer. Disons d'avance qu'ils n'ont rien à craindre de cette inoffensive bête, que sa rencontre est des plus agréables.

La cérémonie se tiendra dans les salons de l'hôtel Larocque et débou-

tera à 1.30 heures p.m. On a préparé d'agréables surprises pour les candidats et les membres.

Le soir, un lunch sera offert par la loge 1230 en honneur des nouveaux initiés et pour les membres. Légionnaires.

Avis vous est donné, ainsi qu'aux aspirants à ce titre, que ce degré de l'ordre sera conféré le dimanche 13 février prochain à 2 heures de l'après-midi. Nous vous apporterons plus de détails sur cette importante cérémonie dans nos prochaines éditions et dans le petit journal de la fraternité: "L'Original."

Mme Ferd. Masse décédée à Ormstown

Mme Vve Ferdinand Masse, autrefois de Côteau Station, est décédée samedi, le 22 jan. 1944 à la demeure de son gendre, M. Antonio Lapalme, à Ormstown. Née Marie-Louise Prieur, à Côteau Station, Mme Ferdinand Masse était âgée de quatre-vingt-deux ans. Son époux, ancien marchand, est décédé il y a plus de quatre ans.

La dépouille mortelle a été transportée d'Ormstown à Côteau Station, lundi après-midi, et exposée en chapelle ardente à la demeure de son fils, M. Paul Masse. Les funérailles eurent lieu mercredi matin, à Côteau Station. Le service religieux fut célébré à 10 h., en l'église paroissiale. L'inhumation suivit au cimetière de l'endroit.

La défunte laisse dans le deuil: une fille, Mme Antonio Lapalme (Maria); cinq fils, M. Oscar Masse, surintendant général du district de

Québec du Canadien National, M. Jean-Baptiste Masse, de Sorel, M. Eugène Masse, de St-Lambert, M. Lucien Masse, de Montréal, et M. Paul Masse, de Côteau Station; cinq bruns, Mme O. Masse (Yvonne Latreille), Mme J.-B. Masse (Blanche Ranger), Mme E. Masse (Berthe St-Germain), Mme L. Masse (Jeannette Bourbonnais) et Mme P. Masse (Laurette Zingman); un gendre, M. Antonio Lapalme; ainsi que de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Convocation à l'Hôtel-Dieu le 30 janvier

Les Dames Patronnesses et les Gardes-Malades Bénévoles, ainsi que les dames et jeunes filles qui ont généreusement offert leurs services pour la quête de dimanche dernier, sont cordialement priées d'assister à la réception qui aura lieu à l'Hôtel-Dieu, le dimanche 30 janvier, à 8.30 p.m.

Plus de 700 personnes applaudissent le premier magistrat, M. Robert Cauchon

A l'occasion de son élection à la mairie — A l'hôtel-de-ville lundi soir à 8.30 heures — La réalisation des promesses faites au cours de la campagne électorale — Félicitations des membres du conseil de ville

"La lutte est maintenant terminée. Je demande à tous de travailler avec le conseil municipal pour assurer le développement et l'avancement de la ville", déclara Son Honneur le maire Robert Cauchon à l'Hôtel-de-Ville lundi soir, quelques heures après son élection au poste de premier magistrat de la Cité de Salaberry de Valleyfield.

Plus de 700 personnes étaient réunies dans les salles de l'Hôtel-de-Ville pour féliciter et applaudir le nouvel élu M. Robert Cauchon, ex-échevin du quartier Ste-Cécile.

L'enthousiasme régnait partout lundi soir alors que les organisateurs et les électeurs du vainqueur de l'élection à la mairie s'étaient réunis pour le féliciter. Le nouvel élu, tout ému, s'empressa de remercier ses partisans et assura à la population en générale, et tout particulièrement aux ouvriers, qu'il sera à leur disposition en tout temps pour le plus grand bien de la ville.

M. L'ECHEVIN MERCIER

M. L'échevin Paul-Henri Mercier, échevin du quartier Champlain, présida cette soirée. Au début de ses remarques il déclara qu'il "me fait grand plaisir, à titre de pro-maire de cette ville, de souhaiter la bienvenue à Son Honneur le maire Robert Cauchon et de féliciter les électeurs de choix de leur candidat. Je crois sincèrement qu'il sera un excellent maire, ajouta M. Mercier. Je puis vous assurer que M. Cauchon fera tout en son possible pour que la

bonne-entente et l'harmonie règnent dans tous les corps publics de cette ville." En terminant, M. Mercier dit que le conseil de Valleyfield fera tout en son possible pour aider les ouvriers et toute la population en tout temps.

S.H. LE MAIRE R. CAUCHON

Au début de ses remarques le premier magistrat, M. Robert Cauchon, déclara que des pourparlers seront entamés immédiatement auprès des autorités provinciales et fédérales pour que Valleyfield obtienne sa part des travaux d'après-guerre. "Je soumettrai aussi dès demain au conseil de cette ville les grandes lignes pour la construction du pont Valleyfield-Coteau." M. Cauchon ajouta qu'il rencontrera dans un avenir rapproché les autorités fédérales afin que Valleyfield ait sa part de travaux utiles et ainsi donner de l'ouvrage à tous les ouvriers dans cette ville."

LES MAIRES DES VILLES

En terminant, M. Cauchon dit qu'il invitera tous les maires des paroisses environnantes pour tracer les grandes lignes en ce qui concerne la construction du pont Valleyfield-Coteau.

Ont aussi adressé la parole pour féliciter le nouvel élu: MM. les échevins Adrien Lebeuf, Delphis Gagnier, Horace Viau et MM. Stanislas Poirier, maire de la paroisse de St-Stanislas de Kostka, et Eustache Langevin.

S. H. le maire fut ensuite porté triomphalement par ses électeurs dans les principales rues de la ville.

La Banque Provinciale du Canada

43IEME ASSEMBLEE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Analyse du bilan et du compte d'opérations par le gérant-général, M. J.-U. Boyer

ALLOCUTION DU PRESIDENT, M. CHS. A. ROY

La 43^{ème} assemblée annuelle des Actionnaires de la Banque Provinciale du Canada a été tenue jeudi le 13 janvier 1944 au Siège Social de la Banque à Montréal. Après lecture du rapport du Conseil d'Administration suivi la présentation du bilan pour l'exercice finissant le 30 novembre 1943. Le rapport et le bilan financier furent approuvés à l'unanimité.

ANALYSE DU BILAN ET COMPTE D'OPERATIONS PAR LE GERANT GENERAL, M. J. U. BOYER

Le bilan de la Banque pour l'année écoulée indique des profits satisfaisants et une augmentation appréciable dans l'actif qui s'élève à \$92,399,693 et accuse un accroissement d'environ \$20,000,000. La position liquide s'est encore améliorée. Les disponibilités de caisse se chiffrent à \$13,917,194 sont environ \$3,500,000 supérieures à celles de l'année précédente. Les disponibilités de caisse ajoutées aux autres valeurs facilement réalisables s'élèvent à \$74,754,916, et représentent 55% des obligations envers le public, comparativement à 79% l'an dernier.

Vers la fin de l'année fiscale une plus grande activité s'est manifestée dans le domaine des prêts contre valeurs ayant un marché courant; ceux-ci ont augmenté de \$1,151,864 et s'établissent à \$4,137,568.

Dû à la position financière plus liquide de la plupart des entreprises industrielles et commerciales, les demandes de prêts ne se sont pas accrues et les prêts courants se chiffrent à \$13,779,274 ont diminué de \$300,000.

Si les restrictions imposées par l'Etat atteignant les affaires et le crédit sont tempérées ou abolies et si la transition de la production des fournitures de guerre à celle d'articles à l'usage des civils, s'effectue, le volume de prêts courants aura sans doute une tendance à la hausse. Comme votre Banque jouit d'une forte position liquide elle sera prête et disposée à aider ses clients en leur prêtant les fonds dont ils auront besoin en autant que le remboursement des avances consenties sera assuré.

Les dépôts démontrent une augmentation notable et s'établissent à \$85,688,324 comparativement à \$65,420,580 l'an dernier. Un plus grand nombre de personnes ont maintenant des comptes épargnes et le public pratique plus l'économie. Les dépôts en banque sont généralement plus élevés qu'en 1941 et 1942. Les dépôts des gouvernements fédéral et provinciaux s'élèvent à \$8,542,073 comparativement à \$4,380,078 l'an dernier.

Nonobstant le rendement moins élevé des placements, les profits réalisés s'élèvent à \$455,760 et sont légèrement inférieurs à ceux de l'an dernier. A même ces profits il a été pourvu \$175,691 pour les taxes fédérales, un amortissement de \$70,000 sur les immeubles et \$200,000 ont été versés en dividendes aux actionnaires; la balance a été portée au compte de "Profits et Pertes" et se chiffre maintenant à \$221,045.

Les taxes sur le revenu et sur l'excédent de profits que les banques et les maisons d'affaires en général doivent payer, sont extrêmement onéreuses et absorbent une très grande partie des profits réalisés. Ces taxes cependant ne sont pas les seules qu'elles ont à payer; il y en a beaucoup d'autres moins apparentes qui sont imposées et dont l'ensemble forme une somme totale assez élevée laquelle augmente sensiblement les frais d'opérations.

VICE-PRESIDENT



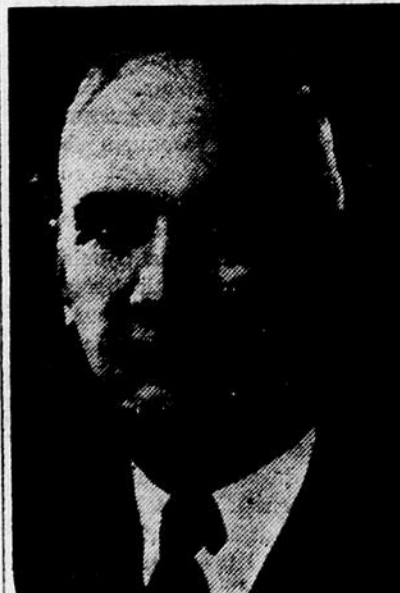
L'hon. Sénateur ANTOINE J. LEGER, M.A., LL.D., C.R., avocat, Moncton, N.B., membre du Comité Exécutif de la Société Nationale de l'Assomption et de la Société Mutuelle de l'Assomption, élu Vice-Président du Bureau de Commissaires-Censeurs de la Banque Provinciale du Canada.

COMMISSAIRE- CENSEUR



M. CLEMENT TREMBLAY, de Ayers Limited, Lachute, P.Q., Président, Melbourne Merchandising Limited, élu membre du Bureau de Commissaires-Censeurs de La Banque Provinciale du Canada.

ADMINISTRATEUR



M. CECIL L. CARSLY, Président, Canada Vinegar Co. Limited, Toronto et The Lion Vinegar Co. Limited, Montréal, élu membre du Conseil d'Administration de La Banque Provinciale du Canada.

Les services rendus par la Banque au Gouvernement, relativement aux souscriptions aux Emprunts de la Victoire, la livraison de ces obligations au public la garde des valeurs, la manipulation des coupons de rationnement et une multitude d'autres services ont ajouté grandement aux devoirs du personnel de la Banque. Ces devoirs supplémentaires, joints à un volume grandissant de transactions quotidiennes ont eu pour résultat d'ajouter au fardeau déjà lourd des membres expérimentés du personnel. La proportion des employés du sexe féminin s'est accrue davantage au cours de l'année; le nombre de nos employés de toutes catégories excède de beaucoup celui d'avant-guerre.

C'est pour moi un devoir agréable d'adresser mes sincères remerciements aux officiers et aux employés de la Banque pour leurs efforts loyaux durant l'année écoulée, laquelle n'a pas été une année facile. Je désire aussi exprimer mon appréciation aux membres du Conseil d'Administration pour leur bienveillante coopération.

ALLOCUTION DU PRESIDENT,

M. CHS A. ROY

Mes premières paroles seront pour rappeler à votre souvenir notre regretté collègue, l'Honorable Sénateur Louis Côté, avocat, décédé en février 1943. Monsieur Côté, homme de grand cœur, doué d'un jugement solide, s'était vivement intéressé au progrès des affaires de votre Banque. Je désire rendre à sa mémoire un témoignage de reconnaissance pour les services qu'il a rendus à votre institution.

Le Gérant-Général vous a donné connaissance du bilan et du compte d'opérations, accompagnés d'explications concernant les principaux items, et j'espère que ces états seront considérés satisfaisants par vous, comme il l'ont été par vos administrateurs.

Durant l'année écoulée, l'actif total de votre Banque a enregistré une nouvelle augmentation appréciable. Les revenus encaissés des différents services et des placements ont été plus élevés que ceux de l'année précédente, surtout à cause de l'accroissement des valeurs à rendement fixe, mais ont été absorbés en grande partie par une augmentation dans les frais d'opérations.

Les chiffres du bilan qui vous ont été soumis démontrent un nouvel accroissement marqué dans les dépôts. Malgré les retraits faits pour souscriptions aux Emprunts de la Victoire, le public conserve en banque des réserves appréciables de fonds. Prévoyant qu'une partie de l'augmentation dans les dépôts sera sans doute retirée après la fin des hostilités, dans le but d'augmenter les inventaires et pour la conversion d'industries pour les besoins civils ou pour de nouvelles activités qui ont été retardées à cause de la guerre, nous nous proposons de conserver une forte position liquide.

Le gouvernement fédéral a continué de tenir la première place sur le marché des obligations l'an dernier. Les émissions du gouvernement fédéral ont été bien accueillies en 1943 et leurs objectifs ont été dépassés. La politique de l'argent à bon marché n'a pas été modifiée. Les taux sont demeurés très bas, contrairement à ce qui s'est produit dans la plupart des autres sphères d'activités, où les rémunérations de services ont con-

sidérablement augmenté depuis le 1943 dans les activités industrielles et commerciales, à laquelle est venue s'ajouter une plus grande circulation de papier monnaie, a augmenté les ressources de certaines classes de la société, mais a aggravé les problèmes de ceux qui possèdent des capitaux, et aussi de ceux qui sont chargés de responsabilités administratives.

Le volume de production des armements a atteint un nouveau maximum. Les industries dont la production se partage entre les besoins de la guerre et ceux de la population civile, ont, elles aussi, travaillé à grande capacité. La classe ouvrière, favorisée par ces conditions, a constamment trouvé de l'emploi, avec salaires de plus en plus rémunérateurs. Les recettes de l'agriculture et de l'élevage ont dépassé de beaucoup celles des dernières années. Le commerce de détail en général est demeuré très actif, mais les mesures de rationnement ont contraint quelques distributeurs à fermer leurs établissements, parce qu'ils ne pouvaient obtenir un volume satisfaisant de marchandises.

Les règlements nombreux et complexes de la Commission des Prix et du Commerce l'application plus rigoureuse des mesures de guerre, principalement celle du contrôle de la main d'oeuvre, ont continué d'embarrasser sérieusement certains commerces et industries opérant exclusivement pour les besoins civils. Le manque de matières premières, l'insuffisance ou le peu d'expérience de la main d'oeuvre appelée à remplacer ceux qui ont été absorbés par les forces armées, les industries de guerre ou les services du gouvernement, ont fait surgir dans plusieurs milieux des appréhensions au sujet de l'avenir.

Le maintien des taxes à un niveau élevé durant une période de quelques années fait naître l'idée qu'elles seront permanentes. Les taxes élevées sur les profits ont empêché les compagnies ou particuliers en affaires, qui avaient des obligations onéreuses au début de la guerre, de les réduire; leur crédit, basé sur la possibilité de rembourser, s'en trouve affaibli. Certaines considérations devraient être accordées quand les obligations sont élevées et le capital de roulement insuffisant.

Depuis quelques temps, divers groupes préconisant des programmes politiques bien différents, se disputent le pouvoir législatif au fédéral. Si l'on réfléchit sur la portée de certains énoncés, il semble que le résultat de la lutte est

susceptible d'avoir des conséquences très étendues sur notre vie économique. L'on se demande si le pays est pour continuer d'être dominé par des contrôles centralisés dirigeant nos activités ou s'il reviendra à un régime, sinon entièrement libre, du moins jouissant d'une liberté suffisante pour que le capital et l'initiative privée puissent continuer de contribuer au progrès et au développement du pays.

La question de l'après-guerre fait depuis quelques mois l'objet d'études en vue de l'élaboration de programmes basés sur la présomption que l'entreprise privée continuera d'exercer ses activités. Les mesures préventives de chômage, et celles visant au développement économique, devraient avoir pour objet de maintenir dans leurs occupations habituelles le plus longtemps possible les personnes exerçant leurs activités dans l'industrie le commerce, et l'agriculture ainsi que dans les professions techniques. La collaboration à cette fin, de toutes les forces économiques de l'entreprise privée, préviendrait de faire de la création de possibilités de travail un rouage d'état. Développer ces possibilités de travail par l'exécution de travaux publics, aurait pour conséquences inévitables, une augmentation de la dette publique déjà très élevée, et aussi l'extension du contrôle de l'état aux dépens de l'économie privée.

D'ici à la fin de la guerre, le devoir d'un chacun demeure le même qu'il a été depuis le début des hostilités; utiliser nos ressources à la tâche de gagner la guerre, sans disloquer le système économique; continuer de travailler ferme, en faisant des économies dans tous les domaines. Les souscriptions aux derniers Emprunt de la Victoire indiquent bien de nouveau, la volonté de la population de soutenir l'effort de guerre, malgré les sacrifices à faire.

ELECTIONS

M. Cecil L. Carsley, Industriel de Montréal, a été élu membre du Bureau d'Administration et M. Clément Tremblay, de la Maison Ayers Limited, Lachute, P.Q., membre du Bureau des Commissaires-Censeurs. A une séance spéciale du Conseil d'Administration tenue immédiatement après l'assemblée des actionnaires, M. Chs. A. Roy a été réélu Président de la Banque, et MM. Jean Rolland et Geo. A. Savoy, Vice-Présidents. A une réunion du Bureau de Commissaires-Censeurs, l'Hon. E. L. Patenaude, C.P., C.R., a été réélu Président et l'Hon. Sénateur Antoine J. Léger, C.R. a été élu Vice-Président.

Le comité de la frégate H.M.C.S. "Valleyfield" reçoit de nombreux remerciements

Une lettre de W. Ridout, officier à bord ce vaisseau, fait mention des nombreux objets reçus du comité local — Grande appréciation de l'équipage

Une récente lettre parvenait aux présidents du comité d'adoption de la frégate H.M.C.S. Valleyfield, de la part de M. W. Ridout, officier à bord cette frégate.

Nous nous faisons un plaisir de la communiquer en partie à nos lecteurs, attendu qu'il en est beaucoup parmi ceux-ci qui n'ont pas manqué de souscrire dans l'adoption de la frégate qui porte le nom de notre ville. MM. les Présidents, Comité de la frégate H.M.C.S. Valleyfield, Valleyfield, P.Q.

"Chers messieurs, Quelques colis nous sont parvenus dernièrement de Valleyfield et chacun d'eux nous a apporté des objets qui ont été fort appréciés. Presque tous les chassés possèdent main-

tenant de jolies draperies qui ajoutent beaucoup à l'apparence des mess, des cabines, et des vestiaires.

Nous avons distribué le premier lot des foulards reçus, et ce fut un tel problème, puisque chacun voulait obtenir une de ces cravates, que nous avons dû en tirer au sort afin de déterminer qui bénéficierait du premier lot. Ceux qui devront attendre pour les leurs le feront avec une entière appréciation pour la valeur de travail, de temps et d'argent comprise dans ces cravates. Tout ce que peuvent dire les membres de l'équipage est un remerciement pour l'intérêt que vous leur portez. Et nous l'apprécions hautement.

Avec l'argent que nous avons en mains, nous avons l'intention (Suite à la page 9)

Les Nouvelles Sociales

Mme Louis Philippe Levac et son fils Jean-Claude ont passé la semaine à Montréal chez M. et Mme Edmond Daignault, rue St-Hubert.

M. le Maire Robert Cauchon et Mme Cauchon recevaient mercredi soir à l'issue de la cérémonie d'Assermentation à l'Hôtel de Ville.

Mme Josaphat Amyot était de passage à Montréal dimanche dernier.

M. Hormidas Philie et son fils Benoit étaient à Montréal en fin de semaine dernière.

Mlle Olivette Bélanger de Westmount était l'hôte de sa grand-mère, Mme Théodore Bélanger, en fin de semaine.

M. Médard Paiement de Glen Sanfield, Ont., était l'hôte de la famille Frédéric Girard en fin de semaine.

Mme Paul Huneau visitait M. et Mme Gérard Huneau à Montréal au cours de la semaine.

RECEPTION

M. et Mme Denis Trudeau recevaient à dîner dimanche soir dernier, au Queen's. Etaient invités M. et Mme Lionel Clairmont, M. et Mme Henri Leavy, Mme Fernand Perreault et son fils Claude.

Mlle Yvette Guindon était à Montréal au cours de la semaine. Mme G. Poirier était de passage à Montréal en fin de semaine.

M. et Mme Ross de San Francisco sont actuellement à Valleyfield, chez le Dr et Mme Gilles R. Amiot.

CERCLE AMIOT

La troisième réunion du Cercle d'Etudes eut lieu jeudi soir dernier chez Mme Raymond Lapointe. Mme J. V. Venne donna la causerie sur "Un voyage autour de la Gaspésie".

M. et Mme Henri Leavey recevaient à déjeuner à l'Hôtel Larocque il y a quelques jours. Etaient invités: M. et Mme Lionel Clairmont, M. et Mme Denis Trudeau de Montréal, Mme Fernand Perreault et son fils Claude.

M. et Mme Henri Poulin de Nitro étaient dans leur famille à Sherbrooke en fin de semaine dernière.

Huntingdon

Dimanche dernier M. et Mme A. C. H. Picard, recevaient à souper, M. et Mme Horace Picard, de Valleyfield; M. et Mme Clodimire Picard et leur garçon Médard et son amie, de Valleyfield, ainsi que M. et Mme Elzear Lalonde et Jocelyn et Philippe, de Huntingdon.

Le pâturin bleu du Kentucky, mieux connu en français sous le nom de pâturin des prés, est une plante indigène dans presque tous les pays qui se trouvent en dehors des tropiques - l'Europe, l'Afrique du Nord, la Sibirie, l'Amérique du Nord, l'Australie et les parties méridionales de l'Amérique du Sud. On le trouve le long des rivages de la mer, au pied des glaciers du Groënland et sur le sommet des montagnes dans le Sahara.

Laissez PARADOL

soulager vos
Maux de Tête
Maux de Dos
Rhumes
Douleurs
Rhumatiques



Etat Civil

NAISSANCES

LEFEBVRE: A l'Hôtel Dieu de Valleyfield, samedi, le 15 janvier, 1944, à M. et Mme Vital Lefebvre, née Aline Langevin, une fille Marie Claire Aimée Nicole, baptisée par M. l'abbé Daoust. Parrain et marraine: M. et Mme René Lefebvre. Porteuse: Mme Wilfrid Lefebvre, grand-mère de l'enfant.

LANLÉL: A l'Hôtel Dieu de Valleyfield, dimanche, le 16 janvier 1944, à M. et Mme Ferdinand Lanier, née Thérèse Léger, un fils Yvan, baptisé par M. l'abbé Jeannotte. Parrain et marraine: M. et Mme Albert Léger. Porteuse: Mme Josaphat Lanier.

LEDUC: A l'Hôtel Dieu de Valleyfield, mercredi, le 19 janvier 1944, à M. et Mme Xavier Leduc, née Flosée Clermont, un fils Joseph H. Pierre. Parrain et marraine: M. et Mme H. Leduc. Porteuse: Mme Trefflé Lefebvre.

LEGAULT: A l'Hôtel Dieu de Valleyfield, mardi, le 20 janvier 1944, à M. et Mme Réal Legault, née Louise Van Aerde, une fille Denise, baptisée par M. l'abbé Amyot. Parrain et marraine: M. et Mme Gaspard Fortier. Porteuse: Mlle Fernande Legault.

PAIEMENT: A l'Hôtel Dieu de Valleyfield, mercredi, le 21 janvier 1944, à M. et Mme Florian Paiement, née Estelle Bayard, une fille M.-Collette Françoise, baptisée par M. l'abbé Daoust. Parrain et marraine: M. et Mme Horace Paiement. Porteuse: Mme Réal Paiement.

LAMARCHE: A l'Hôtel Dieu de Valleyfield, vendredi, le 23 janvier 1944, à M. et Mme Fernand Lamarche, née Lucienne Laplante, une fille Francine. Parrain et marraine: M. et Mme Emilien Laplante. Porteuse: Mlle Yvette Gagné.

AUBIN—A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, lundi, le 27 décembre 1943, à M. et Mme Lucien Aubin, de Valleyfield, est née une fille.

LAVOIE: A l'hôpital Ste-Marguerite, lundi, le 17 janvier 1944, à M. et Mme Alcide Lavoie, née Emilia McCormick, un fils, Joseph Gilles Raymond. Parrain et marraine: M. et Mme Henri Lalonde. Porteuse: Mme Alfred Lalonde.

MELOCHE: A l'Hôpital Ste-Marguerite, jeudi, le 20 janvier 1944, à M. et Mme Antonio Meloche, née Marguerite Hémond, une fille.

ETHIER: A l'Hôpital Ste-Marguerite de Valleyfield, vendredi, le 21 janvier 1944, à M. et Mme René Ethier, née Hélène Sauvé, un fils Robert, Maurice, Joseph. Parrain et marraine: M. et Mme Ferioli Ethier. Porteuse: Mme Alexandre Sauvé.

DELORME: A l'Hôpital Ste-Marguerite de Valleyfield, dimanche, le 23 janvier 1944, à M. et Mme Gérard Delorme, née Marie Rosa Richer, une fille Marie, Cécile, Denise. Parrain et marraine: M. et Mme Philias Richer. Porteuse: Mme Joseph Montreuil.

Résolutions de sympathies de l'Ordre Loyal des Moose

Il est unanimement résolu que les membres de la Loge 1230, de l'Ordre Loyal des Moose, de Valleyfield, sympathisent avec leurs frères, Dr Lorenzo DeGrandpré et Me Robert Besner, dans le deuil qui les afflige par la perte de leur père.

Vrai extrait des délibérations de la Loge 1230 de l'Ordre Loyal des Moose, de Valleyfield.

J.-H. PROULX,
Secrétaire

Le capitaine L.-P. Levac de Valleyfield, a été décoré récemment

Le capitaine L. Philippe Levac a été récemment décoré de la médaille canadienne de service. Ex-adjutant du centre d'entraînement de Valleyfield, et attaché aux quartiers généraux du district militaire no 4, à Montréal, le capitaine Levac partira à la fin du mois suivre un cours d'Etat Major de trois mois au collège militaire Royal de Kingston, Ontario.

Heure catholique au poste CKAC, à 2h. dimanche

Les causeries doctrinales de l'Heure catholique, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sous le distingué patronage de S. Exc. Mgr Charbonneau, ont actuellement comme thème "Le Pape et la paix". La dernière de la série sera donnée le 30 janvier par le R.P. Gérard Petit, C.S.C. professeur à l'Université de Montréal. Il exposera la cinquième condition de la paix indiquée par Pie XII dans son message de Noël 1942: "La conception de l'Etat selon l'esprit chrétien".

Cette causerie a lieu à 2h. au poste CKAC. A 2h.20 allocution du R.P. Adrien Bergeron, S.S.S., à l'occasion de la Semaine du dimanche.

Notre reporter rencontre le nouveau maire

Une brève interview prise au lendemain d'une des plus dures luttes

Ce n'est que le lendemain de l'élection qu'il nous fut donné de rencontrer et de causer quelques instants avec le nouveau maire de notre ville, M. Robert Cauchon. Inutile d'ajouter que le soir même de l'élection il était la proie et le point de mire de ses organisateurs et de ses partisans, qu'un reporter n'avait pas de chance d'obtenir quoi que ce soit.

Après la proclamation qui faisait de M. Robert Cauchon le maire de Valleyfield nous avons pu recueillir quelques réponses à nos questions. Voici le rapport de cet interview:

Q: Quelles sont vos impressions à la suite du succès que vous avez remporté hier?

R: Je dois vous dire que je suis l'homme le plus content d'avoir l'estime d'un si grand nombre de contribuables, et ceux qui m'ont accordé leur confiance peuvent être assurés que je saurai l'utiliser à leur profit.

Q: Que pensez-vous de la lutte électorale?

R: Ce fut une très dure lutte à un contre trois. Mes partisans qui prirent charge de l'organisation ont fait un travail magnifique qui dépasse de beaucoup ce que j'attendais d'eux; j'en profite pour leur adresser mes sincères remerciements.

Q: Votre programme est-il défini, M. Cauchon?

R: Mon programme est tout tracé et le public le connaît. Je me suis mis en tête d'obtenir quelques choses pour les ouvriers et vous allez voir que je sais tenir mes promesses. Comme je le disais à plusieurs reprises, quand je quitterai l'hôtel de ville on dira "Cauchon a été le maire des ouvriers."

Q: Ferez-vous du remaniement dans les présidences de comités?

Tribune Libre

Le 13 janvier 1944

Clef de Police,
M. Jules Vinet,
Valleyfield, Qué.
Mon Cher Chef:-

Je ne puis laisser passer l'occasion qui m'est fournie de féliciter chaleureusement vos pompiers, vos officiers, votre sous-chef et vous-même pour le splendide travail qui a été fait hier après-midi, au feu du Château Salaberry.

Dans ces circonstances difficiles, vos hommes ont certainement été à la hauteur de leur tâche, et si nous n'avons pas, aujourd'hui, à déplorer une conflagration, c'est grâce à leur courage et à leur habileté. Je tiens à souligner, de fait, que, lorsque les pompiers de Montréal sont arrivés, il y avait au-delà de trente-trois minutes que le feu était sous contrôle parfait.

Au point de vue des assurances, il est bon de souligner que nous avons une excellente pression, suffisamment de boyaux, et de l'eau en quantité. De fait, il est surprenant que le feu ait pu être circonscrit à la partie avant de la bâtisse avec un vent contraire.

Veulez donc transmettre à tous, mes félicitations, et leur dire de ma part que je ne sache pas de brigade au monde qui aurait pu faire de meilleur travail. Si j'étais chef d'armée, je vous dirais que je suis légitimement fier de vous.

Bien vôtre

Raphaël Bélanger, I.C.
Gérant de la Cité.

Le 22 janvier de 2.00 hrs. p.m. à 2.45 p.m. la brigade fut appelée pour un feu de cheminée au no 52 rue May. Rendu sur les lieux nous avons constaté que vu le mauvais état de la cheminée le feu était pris dans le bord de la couverture. Il a fallu briser la couverture et enlever les boiseries autour de la cheminée jusqu'au second plancher. Dommages environ \$200.00.

Depuis près de six mois déjà, après entente avec l'Association des Employés du Commerce les épiciers-bouchers et les magasins de ferronneries fermaient leurs portes les jeudi après-midi de chaque semaine. A cet effet les employés firent signer, au patrons de ces commerces, une formule provant leur bonne foi quant à l'accomplissement de cette entente. Cela, après qu'il fut démontré clairement, que cette pra-

R: Il faudra absolument en faire à cause de la vacance de mon siège d'échevin qui sera rempli d'ici quelques temps. Je ne puis rien déclarer avant que le conseil lui-même ait pris les décisions sur cette question.

Q: Quand aura lieu l'élection complémentaire dans la quartier Centre?

R: Un article du règlement municipal veut que la proclamation de la date de la mise en nomination et de l'élection soit faite dans les 30 jours qui suivent la démission de l'échevin. Comme ma démission s'est donnée

tique ne nuisait en aucune manière au commerce régulier de chaque branche s'ils agissent ensemble.

Mais, voilà, que l'on essaie de se jouer des employés. En effet, avec l'excuse que vous lirez un peu plus loin, certain propriétaire de ferronneries décida d'ouvrir ses portes les jeudi après-midi. Au fait, qu'est-ce qu'une promesse faite à un employé, même écrite? Ce ne sont que des serviteurs, après tout, et non des humains, peut-être? Eh, oui! Encore aujourd'hui dans un siècle de démocratie et une guerre de libertés certaines gens pensent encore ainsi. Il est vrai qu'il faut ajouter "un siècle d'opportunistes et une guerre pour profiter", car malgré un très grand surcroît de profits et de travail [avec moins de main-d'oeuvre] on donne excuse à ce bris de promesses [l'ouverture les jeudi après-midi] que les marchandises et la main-d'oeuvre sont si rares, le travail si ardu qu'il est absolument nécessaire d'ouvrir les portes du magasin.

Est-ce une excuse qui tient debout cela. Nous, de l'Association, voulons bien et c'est notre programme bien défini, prendre les intérêts des employés d'abord et cela sans nuire au commerce du patron. Mais lorsque nous nous confrontons avec une excuse semblable il semble que "ça louche". On veut clairement rire de l'employé, qui, malgré ce que parfois l'on en pense, n'en est pas pour cela l'un de nos semblables, c'est-à-dire un être humain. Par conséquent s'il y a un très grand surcroît de travail, il a aussi droit au repos, tout comme le patron qui lui le prend quand bon lui semble. Il en a d'autant plus droit que si en le prenant il ne nuit aucunement au commerce comme cela fut prouvé.

Nous aimons à croire que cette excuse fut donnée faute de quoi, sans y réfléchir et que ce patron reviendra sur sa décision dans un avenir rapproché et par ce fait en plus de rendre justice à ses employés et gagner leur confiance, de permettre ainsi aux autres marchands de cette ligne de faire de même, respectera aussi sa parole car nous le savons tous et surtout en affaire une parole donnée [et signée] vaut son pesant en or.

Le Comité de l'Association des Employés du Commerce de Valleyfield Inc.,

Par: LUCIEN LEBOEUF,
Sec. Archiviste.

automatiquement lors de la présentation de ma candidature et de mon bulletin je n'ai pas de temps à perdre. C'est donc le 7 février qui sera jour de la mise en nomination, avec votation le lundi suivant, le 14.

Q: Avez vous d'autre chose à nous déclarer M. le Maire?

R: Certainement; je veux que vous disiez à tous ceux qui m'ont aidé d'une manière ou d'une autre, à mes électeurs et organisateurs, un sincère merci pour la grande marque de confiance qu'ils m'ont témoignée.

La FAIBLESSE PEUT DISPARAITRE FACILEMENT
Symptômes ou conséquences de l'ANÉMIE:
Pâleur, Irrégularités
Fatigue, Nervosité, Périodes douloureuses
Faiblesse, Manque d'Appétit
Douleurs de Dos, de Reins
Troubles internes essentiellement féminins

TONIFIEZ-VOUS EN PRENANT LES BONNES
PILULES ROUGES

POUR LES FEMMES FAIBLES

Cie Chimique FRANCO
Américaine Ltée,
1570, rue St-Denis,
Montréal

Papotage d'élection

Aux rapports du scrutin M. Robert Cauchon avait une majorité de 253. Le soir on aurait dit que cette majorité avait doublé; le lendemain tout le monde avait voté en sa faveur.

C'est curieux tout de même; aucun des quatre candidats à la mairie n'a fait de promesses.

Que reprochera-t-on à l'administration quand le peuple sera appelé à se prononcer dans deux ans?

Maintenant nous passons au quartier Centre qui a besoin d'un représentant.

Les politiciens et commentateurs ont déjà sur les lèvres plusieurs noms de candidats possibles.

On parle de M. Eustache Langevin comme aspirant au siège. C'est fondé et M. Langevin a lui-même confirmé la rumeur pour en faire une nouvelle officielle.

D'autres lancent le nom de M. J. A. Mallette, boulanger de la rue Champlain. C'est un ancien du conseil de ville.

Tout comme M. J. Olivier Leblanc qui, après un repos d'un an, songerait à revenir devant les électeurs bientôt. La rumeur le veut ainsi.

La proclamation des élections municipales pour un échevin du quartier Centre est faite. Mise en nomination le 7 février et votation le 14.

Des élections comme celles de lundi dernier c'est payant pour la ville. Deux dépôts perdus c'est \$100. dans les coffres.

Quel remaniement fera-t-on au conseil dans la distribution des présidences de comités? Qui prendra les finances?

Les dames au conseil de ville! Voici un geste qui fera plaisir à celles qui ont toujours voulu "l'émancipation du beau sexe".

Mais ne confondons pas; les dames assistent au conseil seulement --- seulement elles continuent de conduire chez elles!

Dans une élection on voit toute sorte de perdants: les bons perdants, les mauvais perdants et les perdants tout court. Ce sont ces derniers qui font le plus de tapage.

Mais dans ce domaine du "tapage" ils peuvent céder la place aux gagnants dans leur célébration traditionnelle: la procession.

Autrefois on avait coutume de brûler en effigie le manequin de l'adversaire. Lundi, c'aurait été toute une conflagration.

C'est triste tout de même une célébration en temps de rationnement!

Par contre il se trouve des "amateurs d'élections" qui ont du talent... celui de trouver les cachettes de "caribou".

La rue Montcalm va être bien entretenue pour le reste de l'hiver!

\$200. de dommages à un camion

Pour éviter un autre véhicule, le camion est dirigé sur un poteau

Au cours de la semaine dernière un camion, propriété de M. Léopold Loiseau, contracteur du Chemin Larocque, conduit par M. Fabio Lazure, a subi des dommages qu'on évalue à près de \$200.

L'accident est survenu alors que le camion de la Crèmerie de Valleyfield, conduit par M. Rosario Poirier s'en venait vers la ville, suivi de l'autre véhicule. A la rue Alfred M. Poirier tourna vers sa droite; Lazure tenta de mettre les freins sans succès à cause de l'état glissant de la rue. Alors, pour éviter de foncer dans l'arrière du camion il donna un coup de roue et finalement s'écrasa sur un poteau.

Heureusement il n'y eut pas de blessé dans cet accident. Les dommages comme on le lit plus haut sont assez onéreux.

Un autre accident de bien moindre importance est enregistré dans les livres de la police en date du 15 janvier.

Cette fois il s'agit du Taxi de la compagnie Leduc, conduit par M. Lucien Rousse. Il était entre 8 et 9 heures du soir quand, entre les rues Ste-Claire et Ste-Anne son auto frappa une clôture de sûreté, propriété de la ville, dont la lumière était éteinte.

Les dommages dans cette affaire se chiffrent à quelques \$10.00.



LES FAITS DU JOUR

AU CONSEIL 1180

CHEVALIERS DE COLOMB

VALLEYFIELD

Le dernier numéro du petit journal mensuel du Conseil Suprême nous annonce que le conseil 1180 de Valleyfield figure avantageusement dans le classement du club des 100. En effet nous passons en seconde place, à quelque peu de distance du conseil Montréal [1203] qui tient la tête.

Nous avons à date 191 nouveaux membres enregistrés au conseil Suprême tandis que notre compétiteur compte 208 enregistrements.

Les officiers de Valleyfield, consultés à ce sujet nous disent de ne pas s'en faire; leur tactique est étudiée et une petite réserve de noms qui sortira en temps et lieu donnera l'avance à Valleyfield.

D'autant plus que la prochaine initiation apportera de nombreux noms nouveaux dans les cadres du conseil. Le terme colombien se termine en mai; on a bon espoir d'obtenir à Valleyfield le championnat du club des 100.

Nous citons à cet effet un article qui parut dans l'édition du 24 janvier de "NEWS":

"Le conseil 1180 de Valleyfield

est la grosse surprise de l'année; il vient de nous transmettre une liste de 77 noms pour sauter de quinzisième à la seconde place dans le classement".

L'INITIATION

Tout sera à point pour la date du dimanche, 6 février prochain alors que les Chevaliers de Colomb confieront à une quatre-vingtaine de nouveaux frères le secret qu'ils gardent si jalousement.

Comme dans les occasions identiques passées on se voit dans l'obligation de remettre à plus tard les formules de demandes arrivées à une heure tardive; après la date d'échéance.

Cette initiation coïncidera comme nous l'avons déjà dit, avec la visite de M. Ludger Fuguy, Député d'Etat, de Québec. Ce sera un événement important que nul ancien Chevalier, officier ou membre, ne voudra manquer de venir rencontrer le chef de l'Ordre dans la province.

Le Grand Chevalier, M. Louis Bayard, les officiers et les membres leur réservent d'ailleurs la plus cordiale bienvenue.

Installation des officiers de l'Association des Employés de Commerce de Valleyfield

Un programme de vues animées termine cette réunion — Conseils aux membres

ans et deux mois outremer.

Edgar Poirier partait, en octobre 1939, avec le premier contingent de soldats canadiens du Royal 22e. Très courageux, Poirier revient chez lui après avoir enduré la maladie et les blessures. Le jeune homme a quelque peu les yeux affectés et il souffre de douleurs aux jambes. Il est maintenant exempté du service outremer, mais il demeure encore dans l'armée.

Une des premières rencontres que faisait Poirier à son retour au Canada, est celle de M. Delpha Sauvé, député du comté de Beauharnois. Les deux hommes se sont salués avec une grande cordialité.

L'armée canadienne a pris une photographie, de la rencontre des deux hommes, publiée ailleurs dans ce journal.

Edgar Poirier est heureux de revoir sa famille et ses amis après un si long séjour loin des siens. Il sera aussi très content de rencontrer tous ceux qui voudront bien aller le visiter.

Lundi soir dernier, 17 janvier, se tenait au sous-sol de la cathédrale une assemblée générale des Employés de Commerce de Valleyfield qui se termina par une représentation de films très intéressants, offerts par l'aumônier, M. l'abbé O. Vaillancourt.

Au cours de l'assemblée on discuta de mainte chose d'intérêt général, la question de fermeture de demi-journée sur semaine fut encore celle qui eut le plus d'attrait auprès de l'assistance; le comité promet d'ailleurs du développement bientôt sur ce sujet.

En plus le comité expliqua à tous les membres désireux de faire partie de l'association que, si un patron y met entrave par menaces ou chantage, il peut être poursuivi et condamné à une forte amende, sur simple procès verbal. Ceci fut fait dans le but de faire comprendre aux employés qu'ils n'ont rien à perdre mais tout à gagner de faire partie activement de l'association.

De plus, pour faciliter la tâche des officiers on nomma des collecteurs officiels pour les cotisations mensuelles. Les noms qui suivent sont ceux de ces collecteurs autorisés; on prie donc les membres de se rendre au domicile du plus proche de leur pour payer leur contribution:

M. A. Ballard, 102 rue Lasnier; M. E. Roussin, 379 rue Danis; Mlle Gilberte Aubin, 85 rue St-Thomas; M. René Brunet, 76 rue St-Louis.

L'assemblée se termina par l'installation solennelle des nouveaux officiers élus au cours de l'assemblée générale du mois de décembre dernier. Ce sont: M. Leboeuf, secrétaire archiviste; Mlle Gilberte Aubin, trésorière; M. Elphège Roussin, sentinelle.

Ces membres promirent de faire leur devoir en tout temps et en tout lieu et mériter ainsi la confiance de leurs confrères.

Une étiquette indiquant le poids net doit maintenant se trouver sur toutes les palettes de chocolat et d'autres bonbons.

Du pénitencier et de la prison aux trois jeunes défonceurs de magasins qui ont fait des leurs

Harper prend le chemin de St-Vincent de Paul mercredi matin — Les deux autres feront de la prison pendant un an ici et à Montréal

Le trio Harper-DeLaronde-Tessier est définitivement coffré après que le recorder Legault ait administré, en plus d'une semonce de première qualité à chacun une ou deux sentences.

On sait que ces trois "jeunesses" ont été arrêtées à la suite des vols commis au magasin Billette et à la Papeterie de Valleyfield. Dans le premier cas ils réussirent à sortir une cinquantaine de robes et manteaux; dans le second pour une valeur de \$200. de stylos.

Tous trois ont plaidé coupable des accusations portées. William Harper, qui venait de sortir de prison, s'est vu condamné une autre fois à 2 ans de pénitencier pour le vol Billette et à 3 mois de travaux forcés dans l'affaire des stylos. Il a pris le chemin de sa nouvelle demeure hier matin en compagnie du Chef Vinet et de deux autres constables.

Hervé Tessier eut pour sa part une condamnation d'un an de prison commune à Valleyfield. Il n'avait participé qu'au vol Billette.

Jean-Paul Delaronde a pris également le chemin de la prison de Bordeaux pour un an pour sa participation à l'affaire Billette et une autre de 3 mois pour le vol des stylos. Les deux sentences, comme dans le cas de Harper, seront purgées concurremment.

Voilà une cause bien menée par la police locale. L'arrestation de ces jeunes bandits mettra fin à une série de vols qui n'était pas de nature à rassurer les marchands de notre ville toujours susceptibles de voir les portes de leurs établissements défoncées et de constater la perte de marchandises déjà assez rares en temps de guerre.

La police a tendu ses filets et la bande s'y est fait prendre, pour le plus grand bien de tous.

Accusation de recel portée à la suite des vols commis dans notre ville, le mois dernier

Théobald Faubert, propriétaire de taxi, est trouvé coupable devant le recorder Legault; sa sentence sera prononcée aujourd'hui

La police de Valleyfield a créé toute une sensation parmi la population alors qu'elle procéda à l'arrestation d'une figure bien connue de notre ville, mercredi dernier.

En effet, Théobald Faubert, propriétaire de taxi de cette ville, dut

suivre les comptables au poste de police pour répondre à une accusation de recel de marchandises volées par la bande Delaronde, Tessier-Harper au cours du mois dernier.

C'est à la suite d'une perquisition faite à la demeure du prévenu, 131

Un des nôtres est de retour au Canada

Un de nos jeunes de retour dans sa famille à Beauharnois

Edgar Poirier, fils de M. et Mme Emery Poirier de Beauharnois, revenait chez lui dernièrement après un séjour de quatre

ans et deux mois outremer.

Edgar Poirier partait, en octobre 1939, avec le premier contingent de soldats canadiens du Royal 22e. Très courageux, Poirier revient chez lui après avoir enduré la maladie et les blessures. Le jeune homme a quelque peu les yeux affectés et il souffre de douleurs aux jambes. Il est maintenant exempté du service outremer, mais il demeure encore dans l'armée.

Edgar Poirier est heureux de revoir sa famille et ses amis après un si long séjour loin des siens. Il sera aussi très content de rencontrer tous ceux qui voudront bien aller le visiter.

POUR BÂTIR UNE NATION ROBUSTE

La santé future des enfants canadiens est l'un de nos plus chers espoirs pour les années d'après-guerre. Le bien-être de votre bébé repose entre vos mains. Ne le nourrissez pas au hasard. Donnez-lui des aliments de la même qualité excellente que vous-même aimez—des Purées Heinz—une des 57 variétés renommées. Choisissez parmi plusieurs variétés savoureuses.

PURÉES HEINZ

HEINZ STRAINED CARROTS

Au conseil de ville

Les dames jouent un rôle important dans le domaine social, dans l'intérêt de leur ville

Telle est la déclaration de S.H. le Maire Robert Cauchon dans son allocution prononcée à la première assemblée du conseil hier soir —
Autres nouvelles des délibérations

Jeudi soir l'hymne national exécuté par l'Union Musicale de Valleyfield annonçait l'arrivée d'une administration nouvelle des affaires municipales à l'occasion de la première séance du conseil sous la présidence de S. H. le maire Robert Cauchon, élu à ce poste lundi dernier.

Pour la circonstance les dames réhaussaient de leur présence l'éclat de la cérémonie. MM. les échevins étaient en effet accompagnés de leurs épouses tandis que de chaque côté du maire on remarquait Madame la mairesse et la mère de M. Cauchon. Parmi les dames présentes: Mmes Delphis Gagnier, Adrien Lebeuf, Louis Quevillon et P. H. Mercier.

Une foule considérable de contribuables envahissait la salle des délibérations et ovationna M. Cauchon quand il prit le siège du maire.

Un détachement de la police municipale sous le commandement du sous-chef Rosario Lanctôt formait une garde d'honneur.

S.H. le maire s'adressa alors à la foule pour souhaiter la bienvenue aux dames. "Les dames, dit-il feront beaucoup de bien en s'occupant des intérêts de leur ville. Leur diplomatie serait en mainte circonstance d'un précieux concours, et souvent leur bonne volonté sera de nature à aider à l'administration dans le domaine social. La reine Marie de Roumanie est une preuve de l'efficacité de la diplomatie féminine et nous savons tous qu'avec son sourire elle a fait plus de bien pour son pays que le Roi lui-même." M. Cauchon demande ensuite aux dames leur indulgence quand leurs époux reviennent à une heure tardive à la suite des délibérations. Il termine son allocution en faisant part au public que la mise en nomination pour l'échevin du siège du quartier Centre se fera le 7, avec votation, si nécessaire, le 14.

Le greffier, dès l'ouverture de l'assemblée donne lecture des mi-

nutes des assemblées précédentes et pour la première fois M. Cauchon apposa sa signature en qualité de maire.

Le greffier donna lecture de deux réclamations venant de contribuables dont les épouses ont subi des blessures en tombant sur la chaussée glissante durant le mois de décembre dernier. Remises à l'étude.

La Ligue Nationale demande au conseil de passer une résolution pour que le gouvernement ne permette pas l'immigration facile des réfugiés des pays d'Europe, mais qu'il continue à accepter l'entrée des étrangers dans notre pays selon les règlements en usage avant la guerre, après un choix judicieux du sujet.

M. l'échevin Horace Viau propose qu'on remette l'étude de cette question à la prochaine assemblée, mais de son côté M. l'échevin Mercier déclare que cette question n'est pas si embarrassante et demande l'adoption de la résolution sans délai. Il est secondé par M. l'échevin Adrien Lebeuf et la question est définitivement réglée.

On passe ensuite une résolution afin de seconder les efforts de la Cité de St-Lambert qui demande l'abolition de payage sur les ponts Jacques Cartier et Victoria. M. l'échevin Delphis Gagnier fait remarquer qu'on devrait faire la même chose pour l'obtention de nos propres ponts.

M. Victor Morin fait parvenir une lettre de remerciements à la suite d'une réplique des armoiries de la ville que le conseil lui offrit dernièrement. Cette réplique est en chêne sculpté par M. l'abbé Raoul Martin, du Séminaire de Saint-Hyacinthe. M. Morin félicite en même temps l'auteur du travail.

Des prix seront demandés aux marchands locaux pour l'achat de 2000 pieds de boyaux pour usage contre les incendies.

Le Dr Oscar Guay...

(Suite de la page 1)

pas venir à toute allure le train de New-York en retard de plusieurs heures. L'automobile et la locomotive arrivèrent nez à nez et le véhicule alla rebondir à quelques 50 pieds de la traverse. Il était 11.05 heures a.m. à ce moment.

On se porta au secours des accidentés; le Dr Guay fut transporté à l'hôtel Fortier pendant qu'on demandait l'ambulance et le prêtre. M. le curé Julien se rendit auprès du blessé, ainsi que le Dr Lorenzo deGrandpré quelques minutes après. Quant à Mlle Maher elle sortit de l'automobile sans savoir de quelle manière et tomba sur ses jambes.

Il était près de midi quand l'ambulance arriva à l'Hôtel-Dieu. On put alors constater les nombreuses fractures dont souffrait le docteur et la victime reçut les derniers sacrements, simple mesure de précaution. Les médecins, ses confrères, font l'impossible pour sauver la vie du Dr. Guay qui jouit auprès de la population de Saint-Timothée et de la région d'une grande confiance.

A peine une heure avant l'accident le docteur s'était rendu à l'Hôtel-Dieu demander les services d'une étudiante garde-malade auprès d'une patiente. Il s'en suivit donc en plus de la malheureuse victime, la garde-malade et sa patiente furent hospitalisés à l'Hôtel-Dieu quelques heures plus tard.

L'automobile est une ruine complète et l'on se demande comment il se fait que les deux personnes qui l'occupaient à ce moment n'aient pas été tuées instantanément.

Nous souhaitons donc au Dr Guay un prompt retour vers la guérison.

'PRIEUR, L'IDEALISTE'

par Emile Falardeau

M. Emile Falardeau, historien bien connu, vient de tirer de l'oubli une autre grande figure de Patriote en présentant 'PRIEUR, l'idéaliste', le No 3 de la COLLECTION ILLUSTRÉE 'LES ANCIENS', publié par l'Institut de la Nouvelle-France. Ce tract fait suite à 'DUVERNAY' le magnifique par Roger-D. Parent, et à 'CHENIER, l'opiniâtre' par Robert Prévost.

PRO-MAIRE



M. l'échevin PAUL-HENRI MERCIER, pro-maire de la Cité de Salaberry de Valleyfield, qui a chaleureusement félicité M. Robert Cauchon, lundi dernier, à l'occasion de son élection au poste de premier magistrat de la cité de Salaberry de Valleyfield.

Confédération Life et l'effort de Guerre ici

50 millions de dollars en obligations de la victoire

M. R. S. Waldie, vice-président, a, au cours de la 73ème assemblée annuelle qui vient d'avoir lieu à Toronto présente un tableau général des excellents progrès de la Confédération Life Ass. en 1943. Il dit que l'Association se trouvait aujourd'hui dans une situation encore plus solide qu'au commencement de la guerre. Au-delà de 50 pour cent de l'actif de l'Association se compose de valeurs gouvernementales, et cette proportion s'élève à plus de 65 pour cent si l'on y ajoute les valeurs municipales. Le montant total de l'actif s'est accru d'environ 30 millions depuis le commencement de la guerre, et il faut remarquer que l'Association a placé environ 50 millions de dollars en obligations de guerre du Canada, de la Grande Bretagne et des Etats Unis. La manière dont l'Association a ainsi appuyé l'effort de guerre des Nations Unies en souscrivant à leurs emprunts de guerre dans toute la mesure de ses moyens, dit-il, recevra sûrement l'approbation de l'ensemble des assurés.

Dans cette étude, la plus documentée à date sur ce personnage des "Troubles de 1837-38", M. Falardeau reconstitue la vie entière de son héros. Né à Soulanges en pleine tourmente électorale, François-Xavier Prieur coulera les jours de son enfance dans cette région. Il délaisse bientôt l'emploi de commis chez un marchand pour entreprendre son propre commerce. Prieur connaît déjà la prospérité lorsque 1838 sonne l'appel au patriotisme. Avec les autres chefs de la prise d'armes du comté de Beauharnois, il se lance tête baissée dans la lutte. Idéaliste, il croit en la délivrance d'un peuple opprimé. L'auteur intitule les chapitres suivants "Un second Grand'Pré" et "Sur la voie du Calvaire". En effet, le patriote fut exilé aux mers australes avec d'autres compagnons. Amnistié, il revint au pays en 1846.

M. Falardeau, qui a admirable-

Le pont de Coteau-Valleyfield occupe sérieusement le conseil

Une résolution est déjà passée pour que des mesures soient prises auprès des autorités gouvernementales

A la demande de S.H. le Maire, M. Robert Cauchon, le conseil a passé une résolution par laquelle le premier magistrat de la ville de Valleyfield est autorisé à entreprendre des démarches pour obtenir du gouvernement que le pont de Coteau-Valleyfield se construise dans le plus bref délai possible.

Dans ses remarques M. le maire a fait savoir que son intention consistait à faire inviter tous les maires des comtés de Beauharnois, Soulanges, Huntingdon et Châteauguay, leurs préfets de comtés, leurs secrétaires de municipalités ainsi

que d'autres personnes afin de faire pression sur les autorités gouvernementales.

Devant un tel mouvement le conseil a passé cette résolution unanimement en déclarant que tout le support des conseillers était à la disposition de S.H. le Maire pour qu'enfin on fasse un succès de ce projet.

Le greffier donna ensuite lecture d'une lettre de la Chambre de Commerce dans laquelle on demande que des mesures soient prises par le conseil pour activer ce projet.

M. Raphaël Bélanger sera le conférencier chez les Jeunes lundi soir prochain, le 7 fév.

M. Bélanger intitulera sa causerie "Ta ville, Citoyen" — Invitation au conseil de ville — L'achat d'un rayon-X — L'exposition d'artisan en juillet — Assemblée des directeurs hier soir
UNE SOUSCRIPTION POPULAIRE

Au cours d'une assemblée des directeurs de la Chambre de Commerce des Jeunes de Salaberry de Valleyfield, tenue hier soir au Club Touriste, on traça les grandes lignes de la souscription populaire qui se fera dans notre ville la semaine prochaine pour se terminer le 13 février. Cette souscription est faite pour l'achat d'un appareil rayon "X" afin de dépister la tuberculose tant chez les jeunes que chez les plus âgés.

La semaine prochaine nous donnerons à nos lecteurs tous les détails voulus. Toutefois, nous tenons à rappeler à tous que cet initiative de la Chambre Cadette mérite l'encouragement de la population. Cet appareil est très dispendieux et ce n'est que la générosité des nôtres qui permettra son achat.

Le Rév. Père Georges-Henri Lévesque, O.P., directeur des Sciences Sociales à l'Université Laval, à Québec, sera le prochain conférencier invité de la Chambre des Jeunes. Ce dîner-causerie aura lieu tout probablement le 27 février à l'Hôtel Larocque

Ailleurs dans ce journal nous mentionnons que Valleyfield sera le théâtre d'une grande exposition d'artisanat qui aura lieu au cours du mois de juillet.

Tous les membres sont invités d'as-



M. RAPHAEL BELANGER

sister à l'assemblée générale qui aura lieu lundi soir prochain, le 7 février. M. Raphaël Bélanger, contrôleur-gérant de la ville, fera une causerie sur "Ta ville, citoyen". Tous sont invités. Les directeurs feront parvenir une invitation aux membres du conseil de ville et au premier magistrat, M. Robert Cauchon, afin d'assurer la réussite de cette réunion mensuelle.

Ormstown

Le 13 dernier à Barry Memorial Hospital, à l'âge de 18 ans est décédée Mlle Marquise Roy, fille de

ment réussi à retracer la vie d'un compatriote plein de mérites, doit être chaleureusement félicité.

'PRIEUR, l'idéaliste' par Emile Falardeau, No 3 de la COLLECTION ILLUSTRÉE 'LES ANCIENS'. Tract édité par l'Institut de la Nouvelle-France, 160 est, rue Notre-Dame, Montréal.

Format commode, 7 1/4" x 6", sur papier de luxe, couverture en couleurs, 32 pages, illustré. Prix: 10 sous l'exemplaire.

M. et Mme Cléophas Roy, née M. Grégoire. La défunte laisse dans le deuil, outre son père et sa mère, trois soeurs, Mme Roland Guérin, Adrienne, Mme Roger Lefebvre, Lucienne Thérèse, et cinq frères: Emile, Dalma, Roma, Roger, Jean-Paul. Les funérailles ont eu lieu le 15 janvier en l'église de St-Malachie d'Ormstown.

VA ET VIENT

M. et Mme Delma Lepage à Montréal, dimanche dernier, en visite chez M. Eugène Lépine.

Mme Evode Guérin de Montréal passait une semaine chez M. et Mme Albert Lalande.

Si le plafond des prix s'écroule, tout le monde en souffrira à la longue.

M. Pierre-Henri Tessier est nommé contrôleur des absences pour la ville de Valleyfield

Nomination faite au cours de la dernière assemblée de la Commission Scolaire — Le contrôleur s'occupera de faire baisser constamment les absences dans nos écoles de la ville

On nous informe que M. Pierre-Henri Tessier est nommé officiellement "Contrôleur des Absences" dans les écoles de la Commission Scolaire de Valleyfield. M. Tessier est natif de cette ville et a fait ses études au Séminaire de Valleyfield. Les membres de la Commission ont reconnu dans la personne du nouveau Contrôleur, un citoyen de distinction et un employé de toute confiance. Ses connaissances pratiques des besoins locaux laissent augurer qu'il saura s'acquitter des devoirs que comporte cette fonction délicate. La tâche du contrôleur d'absences est de voir à ce que tous les enfants de 6 à 14 ans, non légalement exemptés, fréquentent l'école régulièrement. C'est à lui qu'incombe la responsabilité de sauvegarder le droit de tout enfant à recevoir au moins une instruction élémentaire. C'est dire le rôle important qu'il joue dans le système scolaire.

Il serait erroné de croire que le contrôleur d'absences est un agent de police, en charge de mettre de force à l'école les enfants qui n'y sont pas. Sa tâche ressort plutôt du service social et de l'éducation. Il doit comprendre les causes de non fréquentations et s'efforcer de les faire disparaître. C'est par la persuasion, la compréhension, l'assistance, qu'il cherche à atteindre son but, et il n'a recours à la loi qu'en dernier ressort. Il doit se considérer comme membre du système scolaire, plutôt que représentant de la loi dans le monde de l'enseignement.

Le contrôleur veille à la protection de l'enfance en assurant que tous les enfants acquièrent un mi-

nimum de connaissances. S'il réussit à obtenir que tous les enfants d'âge scolaire obligatoire soient inscrits à l'école et la fréquentent régulièrement, il aura sauvé des jeunes de l'ignorance et aura procuré à tous, les éléments de l'éducation. Le contrôleur remplit donc une fonction éminemment utile à la société.

Le contrôleur devra résoudre les cas difficiles ou devra les référer à qui de droit: enfants vagabonds qui refusent d'aller à l'école, parents négligents ou nécessiteux ou qui insistent pour garder leurs enfants au travail au delà des limites prévues.

Les causes légales ou normales d'absences sont les suivantes: maladie, travail autorisé par le contrôleur, chez soi ou hors de chez soi, expulsion, oéméragement (2 jours à la ville, 3 jours à la campagne); autre raison sérieuse (décès ou maladie grave d'un membre de la famille, quarantaine, maladie contagieuse dans la famille, chemins impassables, température trop mauvaise, etc.)

Les causes illégales ou anormales d'absences sont: négligence des parents, refus de fréquenter, indigence, travail non autorisé par le contrôleur; autres raisons non valides: voyages, achats au magasin, maladie non réelle, etc. Les cas de pauvreté ne sont pas une excuse reconnue par la loi. La commission scolaire est tenue de fournir les manuels de classe aux enfants des indigents qui fréquentent une école publique.

Le contrôleur doit s'intéresser particulièrement à baisser constamment le pourcentage des absences illégales.

Un feu de "cotons de patates" ne renaît pas après 3 jours

Action en dommages de \$1,100 renvoyée avec dépens dans un jugement rendu par l'hon. juge Cousineau samedi dernier — Un incident qui survint dans le comté de Laprairie

On peut élever un enfant dans du coton et un financier arrive à la ruine lorsqu'il file un mauvais coton. Larousse cite encore les bas de coton qui sont devenus chose du passé. Ce mot très joli d'ailleurs a été adopté par tous les fermiers pour qualifier la tige de la pomme de terre. Allons-y donc avec eux dans une savoureuse affaire de "cotons" de patates, paisiblement brûlés le 22 septembre 1941, par M. Victor Moquin, du comté de Laprairie.

Les "cotons" brûlèrent donc, en braves "cotons" qu'ils étaient, mais, trois jours plus tard, un voisin, M. Roch Despatis, voit flamber sa terre à bois, à onze heures du soir. Vite chacun y met du sien, et papa Moquin, avec sa nombreuse famille, est celui qui contribue le plus à éteindre le commencement d'incendie de forêt.

Mais trop souvent le "feu couve sous la cendre", et Despatis institua une action en dommages de \$1100 devant l'hon. juge Louis Cousineau, de la Cour supérieure, accusant Moquin d'être l'auteur d'un feu qui anéantit une érablière de demain et un sous-sol riche en humus.

Le procès a duré une semaine l'automne dernier. Me Auguste

quin, fit entendre de nombreux témoins pour montrer au tribunal qu'à l'époque de l'incendie la province traversait une période de sécheresse, et que n'importe quel fumeur imprudent aurait pu causer l'étincelle qui a eu sa répercussion dans tout un comté.

Le juge Louis Cousineau a rendu jugement samedi midi et a exonéré de tout blâme ce bon monsieur Moquin et renvoyé l'action de Despatis avec dépens. La Cour ne peut croire à la résurrection d'un feu après trois jours, quand de nombreux témoins ont juré que Moquin avait pris toutes les précautions nécessaires pour brûler les tiges séchées de ses pommes de terre. Dans ses conclusions le tribunal souligne:

"Il est prouvé que la terre à bois du demandeur Despatis a été exploitée d'une manière irraisonnable, pendant les trente années qui ont précédé le 22 septembre 1941, et que tout le bois de valeur commerciale a été bûché. A la date de l'incendie, il ne restait que du bonleau..."

"Ce n'est que le 25 septembre, à onze heures du soir, trois jours après le travail du défendeur Moquin, que le feu est découvert dans le bois du demandeur. Et l'on voudrait tenter de nous faire croire, à

LE PREMIER MINISTRE D'ONTARIO ET M. A. SULLIVAN



Plusieurs centaines de personnes assistaient à la réunion spéciale qui eut lieu au Cercle Universitaire à Montréal lundi dernier alors que le premier ministre d'Ontario, l'Honorable George Drew, leader du parti conservateur-progressiste, était l'invité d'honneur. L'honorable Drew se fit un plaisir de rencontrer les nombreux partisans

de ce parti politique. On le voit ci-dessus au moment où M. Arthur Sullivan, de Valleyfield, le félicitait de ses belles paroles à l'adresse des citoyens de cette province et du Canada. On remarque sur cette même photo, à l'arrière plan, M. ADHEMAR RAYNAULT, maire de Montréal; Me ROBINSON, de Montréal; Me LATULIPE, avocat de Québec Distillers, et autres.

La Montréal Light Heat et le gouvernement

"Le manque de nouvelles industries dans la province est plus attribuable à la menace de confiscation qu'au niveau des taux d'électricité", a déclaré la Montreal Light, Heat & Power Consolidated, réfutant des déclarations publiques à l'effet que le coût de l'électricité est un facteur primordial qui détermine l'emplacement d'une industrie.

Ces déclarations publiques ont soulevé la crainte que de nouvelles industries ne s'établissent pas chez-nous, et que même des industries déjà existantes ne veuillent se transporter dans d'autres provinces, si les taux d'électricité ne sont pas réduits.

"Les taux d'électricité déterminent bien peu l'emplacement d'une industrie", a répliqué la Compagnie de Pouvoir. Et pour concrétiser, la compagnie souligne que le coût de l'électricité ne s'élève qu'à 1.26 pour cent des frais bruts de production d'une industrie.

La compagnie insiste sur le fait que le haut niveau des taxes provinciales et la menace de confiscation ont tout lieu, vraisemblablement, d'empêcher l'établissement d'industries ou d'en motiver la migration vers d'autres provinces. "Les industries préfèrent s'établir là où les droits de l'entreprise privée sont respectés et où ne plane pas la menace de confiscation injustifiable", a déclaré la Compagnie de Pouvoir.

l'encontre d'une preuve positive et concluante, que c'est le feu de chez Mcquin du 22, éteint depuis trois jours, qui aurait pris une nouvelle vie, aurait sauté par-dessus la terre d'un voisin, nommé Dumontet, pour se rendre dans le bois du demandeur. C'est invraisemblable. Pourquoi ne pas alors croire le témoignage positif des Moquin qui ont vu deux étrangers dans le bois du demandeur et auraient pu y jeter une cigarette non éteinte ou une allumette enflammée?"— (C. S. 208887).

Déclarations du Dr O.-E. Caza

LA lutte pour la mairie de notre cité vient de se terminer; la majorité des électeurs s'est prononcée en faveur d'un autre que moi-même pour administrer la chose publique. Je m'incline devant le verdict populaire.

Je désire offrir mes remerciements les plus sincères à tous ceux de mes concitoyens, qui m'ont fait l'honneur de m'accorder leurs suffrages; je remercie spécialement tous ceux qui, de près ou de loin, se sont dépensés, sans compter, pour moi au cours de la lutte.

J'apprécie hautement la confiance que tous m'ont témoignée.

Je tiens de nouveau à attirer l'attention de tous les électeurs sur le fait que je n'étais aucunement le candidat désigné ou choisi par aucune compagnie, aucun groupe, ou aucune organisation ou société; je ne me suis porté candidat à la mairie que dans le seul but d'offrir généreusement mes services à tous mes concitoyens pour aider à l'avancement de notre cité.

Ma défaite n'est certainement pas le résultat du vote des ouvriers de Valleyfield, comme on s'est plu à le répéter en certains milieux, car je considère que je mérite l'estime de ces derniers.

Je regrette, qu'au cours de la lutte, on ait jugé à propos de faire appel aux préjugés de classes et de race, car j'ai toujours cru et je crois encore à l'union et à la coopération de tous et de chacun en vue d'atteindre le bien commun.

J'ai été surpris de constater qu'une union ouvrière, contrairement au principe généralement reconnu, se soit officiellement prononcée pour monsieur Robert Cauchon, dans la lutte à la mairie, je veux parler de l'Union Internationale des Ouvriers-Unis des Textiles d'Amérique, comme en fait foi une circulaire distribuée au cours de la campagne.

A tout événement, cette lutte m'a permis de me rendre compte de la double conscience d'un certain nombre de braves gens, qui n'envisagent pas la vie publique de la même manière que la vie privée, au sujet de laquelle ils ne transigent pas avec leurs principes.

Je souhaite à mes concitoyens en général, et surtout aux ouvriers, la réalisation de leurs projets et de leurs désirs sous la nouvelle administration municipale; je ne garde aucune rancune envers ceux qui m'ont offensé.

Je serai toujours heureux de contribuer, dans ma faible mesure, comme par le passé, au bien-être de notre population et au progrès de notre cité.



DR O.-E. CAZA

O.-E. Caza, M.D.

Activités sportives à Ste-Martine

Victoire du Cercle des Jeunes contre Châteauguay par 7 à 1

Le hockey devient de plus en plus populaire à Ste-Martine, et les joutes sont de plus en plus nombreuses.

Le club local recevait, le 19 janvier

Un beau drame sera joué au Sacré-Coeur

La troupe Vinet, bien connue à Valleyfield sera de passage dans notre ville le mardi soir, premier février prochain, à 8.30 heures pour y jouer un des meilleurs drames popularisés par la radio: "Hélène, la mystérieuse."

Cette troupe est entourée, de nombreuses étoiles de la scène et de la radio, et la vedette est M. Arthur Lafebvre, artiste de grande renommée.

La soirée est au profit des oeuvres paroissiales de la paroisse du Sacré-Coeur et se tiendra dans le sous-sol de l'église.

On pourra dès l'instant se procurer des billets à la pharmacie Laroche, au restaurant Côté ou au presbytère du Sacré-Coeur.

Nous recommandons aux amis du bon théâtre d'encourager ce mouvement; ils verront un excellent spectacle tout en contribuant aux oeuvres de la paroisse.

Banquet et élections

La grande réunion annuelle des membres du Club Salaberry

Le mercredi soir, 9 février prochain, les membres du Club Salaberry se réuniront dans leur grande assemblée annuelle. Un banquet sera servi aux membres au cours duquel on procédera à l'élection du bureau de direction pour le prochain terme.

Le club Salaberry compte une centaine de membres qui seront avisés plus officiellement par leur secrétaire.

A cette même occasion on fêtera un ancien qui vient de quitter notre ville, M. Aimé Laurion, journaliste, maintenant à l'emploi de la Voix de l'est à Granby.

Le Comité...

(Suite de la page 4)

d'acheter une machine à laver, si nous parvenons à en obtenir une. Dans l'intervalle, quelques bassins et cuves à laver pourront servir. Le lavage est tout un problème à bord, alors qu'il n'y a aucune femme pour rendre ce service.

Dans votre lettre du 12 janvier, vous annoncez que vous nous faites parvenir certains jeux et articles de sport; ils seront bienvenus de tous. Les hommes sont tous fervents de sports. Nous avons à bord un club de hockey et un autre de ballon au panier et nous jouons contre d'autres équipes aussi souvent que nous en sommes capables."

La lettre contient d'autres détails. Pour la population de Valleyfield, c'est un témoignage de l'appréciation que l'équipage de la frégate porte au comité de notre ville ainsi qu'à la population qui a su donner l'appui de son encouragement et de sa générosité.

dernier, le club "Campagnard de Châteauguay" et remportait la victoire par le score de 7 à 1.

Le lendemain, 20 janvier, le club jouait de nouveau contre le club de "Châteauguay Village" et faisait partie nulle au compte de 2 à 2. Dans les deux parties, le jeu fut assez rude et contesté.

Dimanche prochain, le 30 janvier, le club de Ormstown visitera le club local de Ste-Martine dans l'après midi, pour la ligue de la Vallée de Châteauguay. Si la température est favorable, l'on peut s'attendre à une foule nombreuse qui aura le plaisir de voir du très beau hockey.

LE CERCLE DES JEUNES L'EM- PORTE SUR L'EQUIPE DE LA COOPERATIVE DE LIN

La brillante équipe des jeunes a remporté une éclatante victoire sur l'équipe de la Coopérative de Lin par le score de 4 à 2. Au cours de la joute, il se fit plusieurs enjeux et la foule manifesta un grand enthousias-

me.

Le club du Lin vient de lancer un défi pour un match revanche et pour un enjeu de \$10.00. Le gérant du Cercle des Jeunes a accepté. Cette partie sera jouée le 1er février 1944. Nul doute qu'il y aura beaucoup d'animation et de plaisir à cette joute qui réserve des surprises.

LA CONFISCATION — non pas les tarifs de l'électricité —ÉLOIGNERA LES INDUSTRIES DE QUÉBEC

QUELS QUE soient les facteurs qui puissent tendre à empêcher de nouvelles industries de s'établir dans la Province de Québec, il est certain que les tarifs de l'électricité ne peuvent pas être comptés parmi ces facteurs.

Examinons un peu la question et allons au fond des choses. Une analyse du coût de production dans 40 grandes industries, analyse basée sur des chiffres du Bureau Fédéral de la Statistique, révèle que

l'électricité ne compte en moyenne que pour 1.26% dans le coût de la production.

En d'autres termes, même si l'électricité était gratuite, l'économie pratiquée ne serait que de 1.26% du coût du produit fini—soit environ 1¼ cent de moins par dollar.

Toutes choses égales d'ailleurs, le coût de l'électricité ne suffirait donc pas à empêcher une industrie nouvelle de s'établir chez nous.

Il doit y avoir une autre cause!

La crainte de la confiscation présente un élément de doute qui réussira, lui, à empêcher de nouvelles industries d'établir leur usines dans la Province de Québec.

Le niveau élevé des taxes provinciales n'y serait-il pas pour beaucoup?

La confiscation sera simplement un obstacle insurmontable de plus. Songez-y sérieusement.

Savez-vous

qu'une grande industrie textile s'est récemment établie en Ontario parce que l'Ontario lui offrait un tarif pour l'eau qui était 1/5 du tarif exigé dans Québec?

Reclame publicitaire d'intérêt de plus de 1,000,000 de citoyens et des 30,000 actionnaires de

MONTREAL LIGHT HEAT & POWER

Consolidated



La championne patineuse amateur au Canada sera à Valleyfield le 15 février

Mme S. Hulbig, née Louise Bertram, accepterait l'invitation du comité National des Finances de Guerre et se rendrait à Valleyfield mardi soir, le 15 février prochain — Le grand festival du patin organisé par les marchands de produits alimentaires

LES BILLETS SONT EN VENTE

La vente des billets réguliers et des billets réservés va bon train chez tous les marchands de produits alimentaires dans la ville de Valleyfield en marge du grand festival du patin qui aura lieu à l'Aréna de Valleyfield mardi, le 15 février prochain.

Tous les fournisseurs de produits alimentaires dans les limites de la ville ont reçu en fin de semaine dernière une quantité raisonnable de billets pour ce grand spectacle qui aura lieu dans nos parages à la mi-février. Les demandes de billets pour cette soirée gala sont très encourageantes. Il n'y a aucun doute qu'avec la collaboration du public cet événement sportif remportera un succès incomparable.

La population aura l'avantage de voir évoluer sur la glace les meilleurs patineurs de la métropole. Les membres du Montreal Figure Skating Club seront tous à Valleyfield à cette occasion. Cet ensemble s'est fait applaudir partout dans la province au cours des dernières années et la performance donnée ici l'an dernier est un gage du résultat de leur prochaine visite à Valleyfield le 15 février.

Il est fort probable que Mme Sydney Hulbig, née Louise Bertram, une des meilleures patineuses amateurs au Canada, se rende à Valley-

field le 15 février. Au cours d'une assemblée spéciale du comité de publicité, lundi soir dernier, le président, M. A. J. Wishart, déclara qu'il avait entamé des pourparlers avec Mme Hulbig pour l'inciter de faire partie du programme. On attend une réponse définitive ces jours-ci.

Ailleurs dans ce journal nous reproduisons la liste des endroits où les billets sont en vente chez les marchands de produits alimentaires. Nos lecteurs sont priés de la consulter.

Toutes les personnes désireuses d'assister à ce grand festival du patin sont priés de réserver leurs

HOCKEY

DIMANCHE,
LE 30 JANVIER
à 2.30 p.m.
LACHINE
- vs -
VALLEYFIELD BRAVES

ADMISSION:
Enfants - - - - - 25c
Soldats - - - - - 25c
Générale - - - - - 40c
Réservée - - - - - 60c

ARÉNA

DE VALLEYFIELD TEL. 44

billets à l'avance. Les marchands intéressés dans la vente de ces billets sont en mesure de donner tous les renseignements voulus.

LIGUE MONTREAL INTERMEDIAIRE

Classement des équipes

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Valleyfield	5	5	0	0	34	18	6
Cyclones	4	3	1	0	20	18	6
Armée	5	1	4	0	17	30	2
Lachine	4	0	4	0	12	20	0

Festival du patin 1944

Présenté par les MARCHANDS DE PRODUITS ALIMENTAIRES à Valleyfield avec la coopération du Comité National des Finances de Guerre et du comité de la Frégate H.M.C.S. "Valleyfield".

MARDI
LE 15 FEVRIER, 1944

- à -
à 8 heures p.m.

30 Jolies patineuses de fantaisie et leurs partenaires dans un spectacle sensationnel sur patins.

VALSES, TANGOS, FOX TROTS, ETC.
au programme de ce festival du patin à

L'ARENA DE VALLEYFIELD

ADMISSION: Générale, 25c Réservée, 50c
Plus UN timbre d'Epargne de guerre de 25c

ACHETEZ VOTRE BILLET DES AUJOURD'HUI CHEZ
VOTRE MARCHAND DE PRODUITS
ALIMENTAIRES

L'admission générale est 50 sous et les billets réservés se vendent à 75c. Les profits de cette soirée serviront à augmenter les fonds du comité pour le frégate H.M.C.S. "Valleyfield."

La semaine prochaine nous donnerons un aperçu du programme de

la soirée et les noms des personnes qui prendront part à ce spectacle à l'Aréna de Valleyfield.

Si nous empêchons l'inflation, nous aurons grandement facilité la solution des problèmes d'après-guerre.

Un Prêt qui rapporte.



Aujourd'hui, l'argent se gagne plus vite. Le cultivateur peut à peine suffire à la demande; ses produits se vendent à bon prix. Bref, chacun peut se faire un magot. Mais il faut que l'argent rapporte, tout comme de la bonne terre. Le prêt qui rapporte, bon an, mal an, c'est celui qu'on fait en achetant des obligations de la victoire. Y avez-vous songé?

Un Prêt sûr -



Quand on prête de l'argent, ce doit être sur quelque chose de solide. A quoi bon des intérêts, si l'on risque de perdre son capital. Donc, ce qui compte: c'est la garantie. Aussi, les obligations de la victoire sont-elles le meilleur placement, puisqu'elles sont garanties par toutes les richesses du Pays.

Un Prêt négociable quand vous voulez



Peut-être avez vous déjà prêté de l'argent, puis constaté plus tard que vous en aviez grandement besoin. Sans doute, c'était un bon placement, mais vous ne pouviez pas vous en "défaire". Avec les obligations de la victoire, c'est tout différent. Vous pouvez les vendre facilement quand vous voulez, ou bien vous en servir pour emprunter à la banque, et continuer de retirer vos intérêts tous les six mois.

• Conservez vos Obligations de la Victoire et prêtez davantage chaque fois que le Pays vous y invite.

Publiée dans l'intérêt des détenteurs d'Obligations de la Victoire.

LE COMITÉ NATIONAL DES FINANCES DE GUERRE

Lachine a Valleyfield dimanche

Deux rixes non sanglantes marquent la partie de dimanche entre les Braves et l'Armée

Les joueurs des deux équipes s'enflamment au cours de la partie contestée de dimanche — Lessard et Wullock, Joannette et Fleming en

Le club de l'armée du district militaire no 4 de Longueuil rendait visite aux Braves de Valleyfield dimanche dernier dans une joute régulière de la ligue Montréal intermédiaire.

La partie se termina par le score de 5 à 4 en faveur des Braves et fut marquée par deux rixes non sanglantes entre certains joueurs des deux clubs. Lessard et Joannette des Braves en vinrent aux prises respectivement avec Wullock et Fleming du club de l'armée.

Ces deux rixes furent les incidents les plus notoires de la joute.

Le club de l'armée joua un jeu d'ensemble des mieux réussis. Il s'en fallut de très peu pour que les militaires connussent leur première victoire de la saison aux dépens du Valleyfield. Mais les Braves, qui s'étaient montrés plutôt erratiques dans la première période et la première moitié de la seconde, alors qu'ils se laissaient dominer par une avance de 3 à 1, se ressaisirent pour compter trois points dans la deuxième moitié de la 2e période et conservèrent l'avance qui décida du sort de la partie.

Guido Roy, Marcel Bessette et

Roiand Boyer jouèrent un jeu agressif du commencement à la fin de la partie. Jean Armand fut particulièrement dangereux pour les adversaires. Il compta un point et obtint une assistance.

Pour les militaires, Lapointe, Flemming et Champagne furent en évidence.

Première période

1—Armée: Flemming	
(Villeneuve-Champagne) ..	10.46
2—Braves: Joannette (Roy) ..	10.59
3—Armée: Champagne	
(Legault)	15.01
Punition: aucune.	

Deuxième période

4—Armée: Lapointe	
(Champagne-Flemming) ..	6.04
5—Braves: E. Cadieux	
(Whitehead)	10.30
6—Braves: Bastien	
(Armand Vinet)	12.20
7—Braves: Bessette	
(Roy-Joannette)	13.26
Punitions: Lessard, (majeurs), Wullock, (majeure), Terry, Slater.	

Troisième période

8—Braves: Armand (Vinet) ..	6.25
9—Armée: Burton	
(Lapointe-Flemming)	13.11
Punitions: Flemming, (majeure), Joannette, (majeure), Terry.	

COACH



M. LUCIEN LEDUC, populaire Coach des Braves de Valleyfield de la ligue Intermédiaire de hockey. Le Lachine rencontrera les Braves à Valleyfield dimanche.

égalisa leurs chances à la fin de la joute. Il aurait alors l'honneur d'avoir battu le Royal de la ligue senior sur son propre terrain. Ce ne sera que partie remise sans doute.

Les Castors de Lachine visitent les Braves — Partie régulière de la ligue Montréal Intermédiaire — Le Lachine décidé à faire baisser pavillon aux Braves — Mais les Braves sont en meilleure condition que jamais

Les Castors de Lachine viendront visiter l'équipe des Braves dimanche prochain à l'aréna de Valleyfield dans une partie régulière de la ligue Montréal Intermédiaire.

Les Castors qui n'ont pas su encore obtenir une seule victoire depuis le remaniement de la ligue opérée après les départs des équipes Cherrier et Caughnawaga, s'efforceront de prouver aux Braves qu'ils sont de taille à rivaliser avec les champions et à leur infliger même la défaite si le sort du jeu leur est favorable.

Lachine aura fort à faire. Les Braves ont affiché une tenue splendide mardi soir dernier contre le Royal de la ligue senior en faisant partie nulle au Forum à Montréal.

Le président de l'équipe des Braves, M. Delpha Sauvé, nous annonçait récemment que les Braves recevraient sous peu la visite des As de Québec et des Hull Volants de la ligue d'Ottawa.

domaine du hockey.

Le résultat de cette joute a donné aux joueurs une assurance encore plus solide que celle qu'ils possédaient auparavant.

Après quelques parties avec le club local, les nouveaux portecouleurs Bessette, Roy et Terry évoluent avec sensation sur notre alignement et soutiennent et dirigent le jeu de nos habitués Joannette, Boyer, Vinet, Bastien, Armand, Slater, Lessard, etc. On peut s'attendre à une partie mouvementée.

Faut-il dire aussi, pour l'intérêt des amateurs, que la saison d'hiver cette année a été beaucoup plus clémente qu'à l'ordinaire et que la température à l'intérieur de l'aréna est plus saine qu'en aucun temps. Le public s'est montré encourageant pour le club local cette année. Qu'il continue à apporter son encouragement et les joueurs ne manqueront de donner des exhibitions de hockey toujours meilleures.

Améliorations dans la ligue Montréal Intermédiaire

Les amateurs de hockey de Valleyfield n'ont pas été sans remarquer les améliorations apportées dans les équipes qui luttent contre les Braves dans le circuit de Bob Lebel, président de la ligue Montréal Intermédiaire.

Les Braves, qui au début de la saison semblaient être mal classés au milieu de club qui ne lui opposaient aucune résistance, ont maintenant à lutter contre des équipes balancées et renforcées par l'acquisition de nouveaux joueurs.

Sur l'équipe même des Braves des changements ont été opérés. Paul Courteau nous a quitté pour aller rejoindre les Carabins de l'Université de Montréal. Courteau était une étoile du Valleyfield et il s'était gagné, dès sa première saison avec les Braves, toute la sympathie des supporters.

Lucien Leduc ne pouvait souffrir impunément le départ de Courteau. A la recherche d'autres joueurs pour combler les vides de son équipe et replacer quelques points faibles, Le-

duc a mis la main sur Ken Terry, solide joueur de défense, ainsi que sur Marcel Bessette et Guido Roy, tous joueurs qui ont évolué dans les rangs seniors et professionnels.

On a pu voir ces trois nouveaux joueurs à l'oeuvre pour la première fois contre le Royal de la ligue senior. Harry Watson portait aussi les couleurs des Braves ce soir là, mais Lucien Leduc n'a pas pu le garder sur son équipe.

Bessette, Roy et Terry jouèrent de nouveau dimanche dernier contre l'armée du Dépôt de Longueuil. Bessette et Roy se sont montrés particulièrement dangereux dans les moments difficiles. C'est Bessette qui comptait le troisième point de son club sur des passes de Roy et Joannette pour égaliser les chances des Braves à la victoire à la fin de la deuxième période.

Avec ces nouveaux joueurs et les autres qui forment son alignement régulier, Lucien Leduc prétend finir la saison comme il l'a commencée, c'est à dire en tête de la ligue.

Les Braves annulent avec le Royal mardi dernier

Les Royaux de la ligue Québec senior et les Braves de Valleyfield ont fait match nul mardi soir dernier au score de 5 à 5 dans la deuxième partie de leur série qui s'est disputée au Forum à Montréal. Le Royal s'était assuré une première victoire de 7 à 4 jeudi, le 20 janvier, dans une partie jouée à Valleyfield. Les Braves ont fait très bonne figure mardi soir. Ils opposèrent aux Royaux une plus forte résistance et, n'eut été quelques faiblesses dans la première période qui leur ont coûté trois

points, ils auraient peut-être obtenu la victoire.

Bessette le meilleur compteur des Braves avec deux buts et une assistance à son crédit tandis que Stewart comptait lui aussi deux points pour le Royal.

Les partisans des Braves qui se rendirent au Forum mardi soir ont été bien heureux de voir leur équipe afficher une performance splendide. Lucien Leduc regretta toutefois que ses joueurs n'aient pas su empêcher les Royaux de compter le point qui

A nos Détenteurs de Polices

Notre quatre-vingt-dix-septième rapport annuel indique une autre année de progrès satisfaisants.

A la suite d'une amélioration des taux de mortalité et des taux d'intérêt stabilisés, comme d'une diminution des frais d'opération, la sécurité qui forme la base des contrats de la Canada Life est encore augmentée.

Les fonds que nous avons accumulés pour vous servent principalement à financer notre effort de guerre. En même temps, un grand nombre d'entre vous furent aidés dans des circonstances difficiles, cela grâce à la coopération établie par les milliers de personnes qui constituent la Canada Life.

Le rapport annuel complet est disponible à tous nos bureaux.

The
Canada Life
Assurance Company

Fondée en 1847

S.-J. ROZON, Représentant

LA
Gazette de Valleyfield
Six mois: 90c. 1 an: \$1.75
Publiée le jeudi
Le Courrier
Six mois: 90c. 1 an: \$1.75
Publiée le lundi
Pour les deux journaux
Six mois: \$1.00 1 an: \$2.00
JOSEPHAT LEGAULT,
Gérant de la circulation

Le Courrier

POUR ÊTRE
BIEN VÊTU
Habillez-vous chez
GEORGES CARDINAL
83 St-Laurent - Tél. 184

de

Beauharnois

Pour votre
ÉPICERIE ET BIÈRE
BOIS ET CHARBON
BIJOUTERIE
J. E. CHARLEBOIS
82 Ellice - Tél. 46

LISEZ

LE COURRIER

Journal hebdomadaire entièrement dévoué aux intérêts de la ville de Beauharnois et sa région.

Paraissant le lundi de chaque semaine

Page 12

Jeudi, le 27 janvier, 1944

M. H. ROY ELU MAIRE

Elections à la mairie à Beauharnois

MM. les échevins sont réélus par acclamation — Election le 1er février

Les échevins de l'ancien conseil se sont vus maintenus à leur charge pour un second terme, comme suit:
QUARTIER NORD: MM. Urgel Charette et M. Leduc;
QUARTIER CENTRE: MM. Joseph Denault et Jos. Allard;
QUARTIER SUD: MM. Raoul David et J. Emile Dussault.

La lutte semble vouloir se faire à la mairie. Les candidats en présence sont: MM. Arthur Leduc, maire actuel et Hormisdas Roy ex-maire.

Au profit de l'église de Melocheville

Organisation au profit de cette nouvelle église — Coopération des citoyens de la ville de Beauharnois

Mardi soir dernier, le 25 janvier, avait lieu en l'église de Notre-Dame de la paix de Melocheville, un bingo donné au profit de cette église. M. l'abbé Larocque, en termes concis, mais très clairs fit appel à la générosité des paroissiens de Beauharnois, en énonçant que "Notre paroisse est la mère de la paroisse qui se construit près de nous et l'enfant de Beauharnois. Alors une maman, qui veut agir en maman, est censée aider sa petite-fille à faire ses premiers pas et c'est ce qui nous est demandé. A nous de faire notre part à cette partie de "Bingo" en autant qu'il nous est possible".

Appel à ceux qui ont des livres appartenant à la bibliothèque

On demande à toute personne ayant encore un ou quelques livres appartenant à la bibliothèque paroissiale de Beauharnois de bien vouloir les rapporter à qui de droit, le plus tôt possible. La présente demande est ainsi faite afin de procéder à une nouvelle liste des livres de cette bibliothèque.

POURQUOI AVOIR MAL AUX PIEDS?

Prenez simplement ceci

LINIMENT MINARD

TRAITEMENT DE LA DORURE

M. Arthur Leduc, premier magistrat de la ville de Beauharnois au cours des deux dernières années, aurait résigné en faveur de M. Hormisdas Roy — Les élections devaient avoir lieu mardi prochain

UN ANCIEN MAIRE DE BEAUHARNOIS

Au moment de mettre sous presse, à 2.30 jeudi après-midi, on nous apprend de source officielle à Beauharnois que M. Arthur Leduc, maire de cette ville au cours des deux dernières années, a résigné en faveur de son adversaire à la mairie, M. Hormisdas Roy. N'ayant pu communiquer avec M. Leduc ou M. Roy, nous publions cette nouvelle sous toute réserve. De plus amples détails seront communiqués à nos lecteurs dans notre édition régulière du Courrier lundi prochain.

Les Nouvelles Sociales

NAISSANCE

DAGENAIS—A Beauharnois, le 11 janvier à M. et Mme Eucher Dagenais, née Alice Lacoursière, est né un fils baptisé sous les noms de Joseph Richard Parrain et marmaine, M. et Mme Pierre Lacoursière, grands-parents de l'enfant.

MESSES ANNIVERSAIRES

PRIMEAU—Mercredi le 24 janvier fut chantée en l'église St-Clément de Beauharnois, une messe de sixième anniversaire, pour le repos de l'âme de M. Louis Landsy Primeau, recommandée par ses enfants.

CARNET SOCIAL

Le soldat Edgar Poirier de la Milice canadienne est de retour d'Angleterre après y avoir fait un séjour de quatre ans.

M. et Mme Arthur Leduc de Ste-Thérèse, de passage à Beauharnois, en fin de semaine, étaient les invités de Mme Joseph Tessier.

Mlles Jeannine Lefebvre et Pauline Bélanger se rendaient en notre ville en fin de semaine, où elles étaient reçues par Mlles Marie-

Alice et Jeanne Dupuis.

M. et Mme Fernand Lemieux sort retournés à Ottawa, après une promenade de quelques jours, en notre ville, les invités de M. et Mme Bertrand Lamothe.

M. et Mme Elzéar Huard d'Ottawa était de passage à Beauharnois, au cours de la semaine dernière, où il visitait son fils.

M. et Mme Hector Migneron de Montréal ainsi que MM. et Mmes Gustave Laberge de St-Hyacinthe et Lucien Miron de Saranac Lake, N.Y., étaient réunis en notre ville, chez leurs parents, M. et Mme Enerie Poirier, à l'occasion de l'arrivée d'outre-mer, de M. Edgar Poirier.

M. et Mme Roméo Grenier de Longueuil, de passage ici, ces jours derniers étaient les invités de M. et Mme Joseph Grenier.

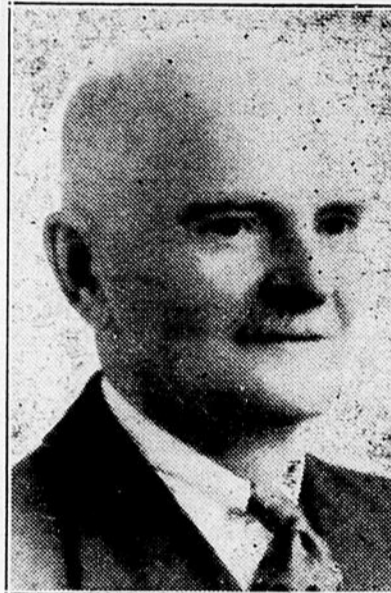
M. et Mme Louis André Turcotte de Trois-Rivières, de passage en notre ville, au cours de la semaine dernière, sont retournés à leur domicile après avoir visité M. et Mme Maurice Migneault.

DE RETOUR APRES QUATRE ANS ET DEUX MOIS



EDGAR POIRIER, fils de M. et Mme Emery Poirier, manufacturier de chaloupes à Beauharnois, est de retour chez lui après un séjour de quatre ans et deux mois outremer. Edgar Poirier est parti au début de la guerre, à l'automne de 1939, avec le premier contingent du Royal 22e. Il est revenu tout récemment au pays. Il est photographié à son arrivée à Québec. Par une coïncidence heureuse, le soldat a rencontré son député du comté de Beauharnois, M. Delpha Sauvé. On peut constater avec quel plaisir les deux hommes se serrent la main. M. le député Delpha Sauvé était une des premières connaissances que Poirier rencontrait au pays. Cette photographie fut prise dans les appartements de l'honorable Cyrille Duhaime, orateur de la Chambre.

ELU MAIRE



M. HORMISDAS ROY, nommé maire de la ville de Beauharnois par acclamation. M. Arthur Leduc, ex-maire, aurait résigné en faveur de M. Roy.

Réception au couvent de Beauharnois

La Congrégation des SS. Anges et de l'Enfant-Jésus — Bénédiction

Dimanche, le 23 janvier, en la Chapelle du Convent des SS. des SS. Noms de Jésus et de Marie, eut lieu la réception des enfants de cette communauté dans la congrégation des SS. Anges et de l'Enfant Jésus. Les parents et amis, faisant écho à l'appel lancé, assistaient en grand nombre à cette pieuse réunion et leur présence était, par le fait même, un encouragement dans l'accomplissement et l'exécution des engagements pris au pied de l'autel en ce jour de bénédiction.

A PETAWAWA



Le soldat GERARD FAUBERT, fils de M. et Mme Adélarde Faubert, de Bellerive, en service actif à Petawawa avec l'Armée Canadienne.

comme en Ontario.

M. Henri Robert, d'Huntingdon, directeur de l'Association, prit une part active aux délibérations. Avantagusement connu dans le district, M. Robert s'est toujours intéressé aux développements de cette importante association commerciale.

Fusion fort probable des camionneurs

Assemblée annuelle à Montréal lundi dernier

Le premier congrès tenu lundi dernier par les associations de transport par camion de la province de Québec à l'hôtel Mont-Royal, à Montréal, a été un franc succès. L'hon. Georges-E. Danseureau, ministre des travaux publics, représentant de l'hon. Adélarde Godbout, l'hon. J.-A. Mathewson, trésorier provincial, l'hon. Lucien Dugas, président de la Régie des services publics, et l'hon. M. Duplessis, chef de l'opposition à l'Assemblée législative ont félicité les dirigeants de cette industrie, ainsi que les organisateurs de ces réunions et les ont encouragés à continuer à présenter un front uni.

Le congrès s'est ouvert par une séance plénière groupant quelque quatre cents délégués qui ont adopté une résolution en faveur du principe de la fusion des associations de transport par camion existantes en une seule,

SOYEZ FORT.

SI VOUS SOUFFREZ DE:
FAIBLESSE COURBATURES
NERVOSITÉ ÉPUISEMENT
FATIGUE HABITUELLE
MANQUE D'APPÉTIT

PRENEZ LES
PILULES MORO
1506 ST-DENIS, MONTRÉAL